

N° 55

L'ami de Rezé

Mai 2008 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 3 €

Sommaire

L'Assemblée Générale – Michel Kervarec	P 2
Chronique de la vie à Bouguenais pendant la 2 ^{ème} Guerre mondiale – Joseph Papion	P 3 à 11
Les Marches de Bretagne, Poitou et sud Anjou – Michel Kervarec.	P 12 à 23
Les cloches de l'église St Pierre – Jean Seutein	P 24 à 32
Il y a 100 ans ... à Rezé – Michel Kervarec	P 33 à 37

L'éditorial

Le mot du Président

Voici un nouveau bulletin, le 55^e. Nous nous sommes efforcés de le faire paraître avant l'été, mais il nous a fallu courir un peu. Les contributions sont assez longues, ce qui explique leur petit nombre.

Notre ami Joseph Papion, Bouguenaisien, nous livre quelques récits relatifs à des faits de guerre survenus dans sa commune, aux alentours de Château-Bougon, donc aux portes de Rezé, et ils nous intéressent de près.

En traitant des Marches de Bretagne et Poitou, disparues avec l'Ancien Régime, je m'éloigne aussi de Rezé, mais pas tant que ça, puisque ces territoires au statut particulier s'avancèrent au Moyen Age jusqu'à Vertou et Pont-Saint-Martin.

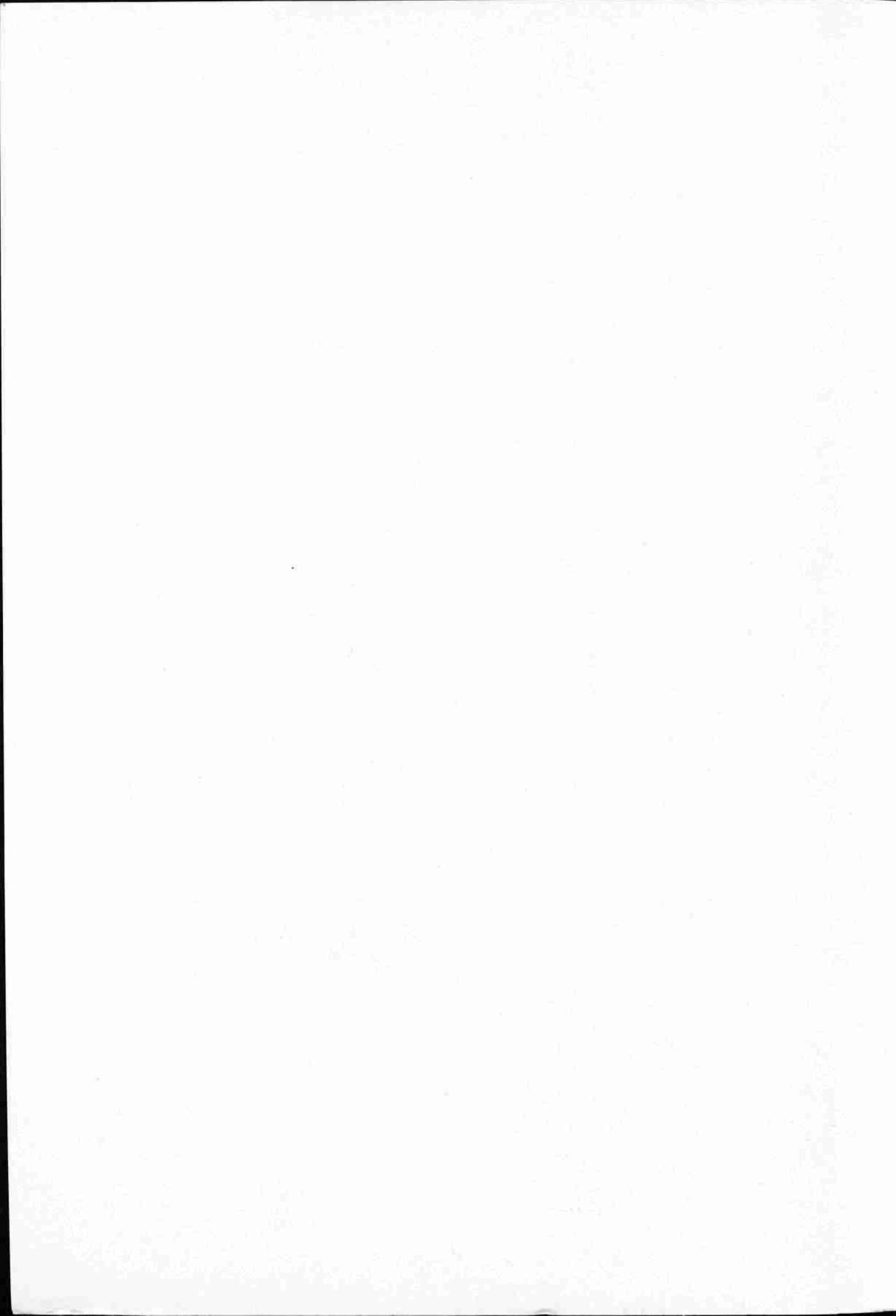
Jean Seutein nous parle, lui, des trois cloches de l'église Saint-Pierre de Rezé auxquelles il a pu aller rendre visite grâce aux travaux actuels.

Par ailleurs, je reprends la rubrique « il y a 100 ans...à Rezé » à partir des informations que nous livre la presse de l'époque, ainsi, par exemple, de l'arrivée de l'étape Bordeaux-Nantes du Tour de France à Ragon.

Nous faisons par ailleurs, un bref compte-rendu de notre Assemblée générale. Avec 159 adhérents à jour de leur cotisation, nous n'avons jamais été aussi nombreux et nous pouvons nous en féliciter. A ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion, nous leur demandons de ne pas trop traîner car le bulletin nous coûte cher et nous tenons à sa régularité, au moins de trois numéros par an.

Rendez-vous à la rentrée et bonnes vacances à tous

Le président
Michel Kervarec



L'Assemblée générale

Le vendredi 4 avril s'est tenue la 25^e Assemblée générale de notre association, salle Jean Jaurès. Près d'une quarantaine de personnes étaient présentes, ce qui témoigne d'une bonne santé, ce d'autant plus qu'il y eut environ 35 procurations.

Le rapport moral a fait le point sur les activités de l'année passée et sur les perspectives.

En matière de patrimoine, ont été saluées la rénovation et l'adaptation à l'habitat des anciennes toiles Bariller au Chêne-Gala.

Ont aussi été évoquées brièvement les fouilles annuelles sur le site gallo-romain de Saint-Lupien et le gel du site de la Tanière avec le départ programmé de la maison de retraite. Nous signalons avoir écrit à la ville pour que nous puissions avoir une salle à notre disposition dans les locaux libérés en 2009.

En ce qui concerne les activités extérieures, nous avons rappelé notre participation par un stand à la Biennale généalogique de Vertou au lendemain de notre dernière Assemblée générale, au Forum des Associations, à la Trocardière, à la fête du quai Léon Sécher et aux Journées du Patrimoine.

Nous avons souligné que, dans l'ensemble, ces activités furent profitables à l'Association, avec une meilleure fréquentation de notre stand au forum des Associations, un renouvellement du succès au quai Léon Sécher, sûrement la plus importante manifestation qui soit pour nous faire connaître. Quant aux Journées du Patrimoine, nous avons été présents sur trois fronts à la fois : à Trentemoult, à l'église Saint Pierre et à la Morinière.

Nous participons désormais à l'animation des conférences organisées à la maison de retraite Saint Paul conjointement avec cette dernière et avec l'ORPAR. Une conférence a aussi été faite à la maison de retraite de la Houssais.

En matière de publications, notre ami Yann Vince a pu faire paraître l'ouvrage consacré aux rues de Rezé sur lequel il travaillait depuis longtemps.

L'Association, quant à elle, est parvenue à faire paraître quatre bulletins dans l'année avec un numéro spécial consacré aux souvenirs de guerre de l'abbé Henri Ploquin. Ce fut beaucoup de travail, mais le résultat est là, que nous estimons très positif.

En matière de collectage – en particulier de photos – chez les particuliers ou dans le monde associatif, l'année a aussi été très bonne. C'est tout aussi vrai pour ce qui est des documents, avec ce fonds exceptionnel – dont le registre des aveux pour le 17^e siècle – remis aux Archives municipales de Rezé.

Pour l'année à venir, en matière de patrimoine, nous avons souligné la tenue très prochainement d'une exposition au musée Dobrée relative aux fouilles archéologiques de Rezé.

Nous maintenons notre participation aux manifestations annuelles mentionnées plus haut : Forum des associations, fête du quai Léon Sécher, Journées du Patrimoine.

En matière de conférences, nous travaillons à préparer le cycle pour l'an prochain, conjointement avec la maison de retraite Saint Paul et l'ORPAR. La première de ces conférences aura lieu le 14 octobre 2008, à 14h30 à la maison de retraite sur le thème Francs et Vikings à Rezé, avec Michel Kervarec.

Nous allons innover en nous associant avec la société Nantes-Histoire qui organise son 20^e rallye pédestre à Rezé sous le titre "Rezé au fil de l'eau" (1^{er} Juin).

Le bulletin est essentiel à la bonne vie de notre association et nous allons nous efforcer de maintenir une parution serrée. Pour cela, nous avons aussi besoin de votre participation à l'aide d'articles.

Lors de cette Assemblée générale, nous avons fait état des coûts de fabrication de plus en plus élevés. Le bulletin est déficitaire alors qu'il n'a jamais été aussi diffusé. L'Assemblée a décidé de porter son prix à 3 euros. Elle a aussi décidé de majorer le prix de l'adhésion pour 2009 à 12 euros (pour 2008, il est, bien sûr, maintenu).

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion, pensez à nous en adressant votre chèque à notre trésorière, Marie-Thérèse Vassener.

Nous avons gagné près d'une trentaine d'adhérents cette année, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Nous sommes aujourd'hui 159 adhérents à jour de leurs cotisations, plus quelques retardataires, heureusement de plus en plus rares.

Notre association vit et se porte bien, mais elle a besoin de votre aide soutenue.

Michel Kervarec

Chroniques de la vie à Bouguenais (44) pendant la 2^{ème} Guerre mondiale

Par Joseph Papion

Des témoins directs visuels ou auditifs de la vie à Bouguenais pendant la 2^{ème} Guerre mondiale rapportent quelques événements de la vie locale pendant la période de l'occupation allemande, en particulier autour du camp d'aviation de Château – Bougon.

Ce témoignage comporte quatre récits :

- « Sale mine » fin de l'été 1943,
- « Rafle de 17 paysans » février 1944,
- « Miraculeusement indemne » 30 juillet 1944,
- « Tous aux abris » 09 août 1944,

A l'exception du troisième récit, l'identité des personnes a été changée.



CHATEAU-BOUGON – Le Château

Sale mine

Le bas de l'été 1943 avait été sec. Pommiers et vignes portaient la promesse d'une belle récolte. Le père Marcel était un amoureux de sa vigne plantée en hybride 46/43 sur un morceau bien exposé au midi. C'était son Eden à lui.

De là, on voyait bien, au sud – est, le camp d'aviation de Château Bougon occupé par les Allemands. On l'entendait aussi. C'était même assourdissant ces décollages de Henkel chargés au maximum de leur capacité d'emport de bombes pour aller accomplir leurs funestes missions.

Malgré tout, tôt le matin ou tard le soir, c'était un rite et un besoin, il lui fallait passer au Clos des Maréchères, à côté du Rolly. N'était-ce pas lui qui l'avait planté ? Les façons culturales toujours faites au bon moment, décavaillonnée, rechaussée, binée, bichonnée, il ne tolérait aucune adventice au pied de ses ceps. Toujours tapi dans sa poche, le couteau cuivré sortait dès qu'une audacieuse apparaissait. Le père Marcel était impitoyable avec elles !

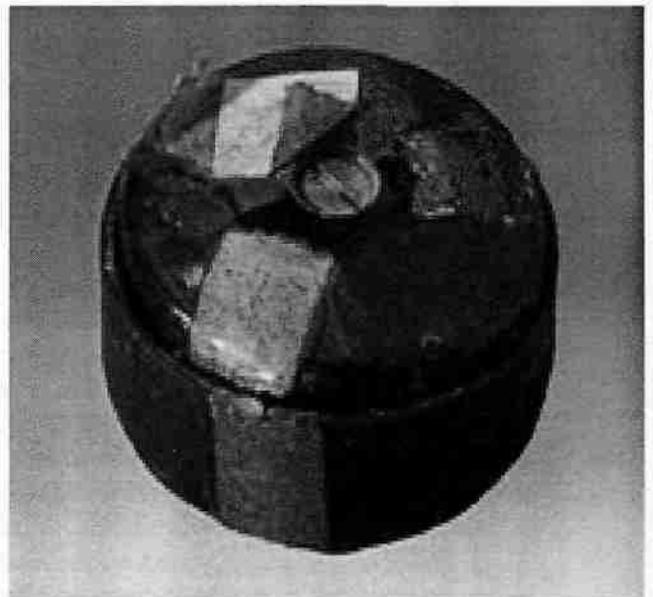
A force de le retourner, il pensait connaître par cœur le sol de sa vigne, presque chaque pierre et chaque motte de terre. Pourtant, en cette année d'occupation, quelque chose avait intrigué son œil encore vif. Des *tapons* ronds de trente à cinquante centimètres de diamètre séchaient plus rapidement que le reste de la parcelle. De quoi pouvait-il s'agir ?

Perplexe, il en parle avec ses collègues vigneron exploitant les clos contigus. « *Et si c'était des mines posées par les Allemands pour protéger les alentours du camp d'aviation ?* » Tous les indices convergeaient... c'était bien des mines. Bien sûr, pas question de tester. Les enlever était affaire de spécialiste. Et puis dans le contexte... Il fallait, soit tout abandonner, soit « faire avec ». « Faire avec » consistait à planter des jalons à proximité, avec les plus grandes précautions, pour bien repérer les *tapons* ronds.

Vint le mois de septembre. Après les soins minutieux apportés à sa vigne depuis

la véraison, avec les belles grappes qu'elle portait, il fallait vendanger, même si cela comportait quelques risques. Il avait tout bien repéré. Un beau matin... seul, il attela. Taciturne, il mit les *portoirs* dans sa charrette et s'en fut vendanger. Sa famille unanime l'en avait pourtant dissuadé. « *Si on a un peu moins de vin, on n'en mourra pas, tandis que s'il arrive malheur, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer.* » Rien n'y fit. Marcel avait des principes : un bon paysan ne laisse pas une récolte sur place, quelles que soient les circonstances.

Il prit toutes les précautions, mais il revint à la maison, une heure après tout au plus, trajet compris, blême et tout tremblant. Après s'être assis à la table familiale : « *Il s'en est fallu de peu pour que vous ne me revoyez pas* » dit-il à sa famille rassemblée. « *Je marchais en faisant très attention. En un éclair, je réalisais que mon pied gauche encore levé pour le pas suivant était à une dizaine de centimètres maximum d'une tige métallique grise plantée en terre, comme un fil de fer. Réflexe immédiat. Vous savez les mines, ça n'a mine de rien, dit-il avec un sourire crispé. Demi- tour vite fait. Adieu ma récolte.*



Mine crève-pneus

La famille ne dit mot à cette décision. Il n'était plus nécessaire de convaincre quelqu'un qui avait éprouvé la peur de sa vie.

Son voisin Jean, calquait ses pratiques sur celles du père Marcel. Après avoir discuté avec lui, il décida lui aussi de laisser périr la récolte.

Pierre, lui aussi, avait récolté au « dard » et à la faucille quelques centaines de mètres carrés de blé, aux endroits les moins risqués. Il laissa tout en chantier en apprenant ce qui était arrivé au père Marcel.

François était *commis*, c'est-à-dire ouvrier agricole, chez Marie depuis une dizaine d'années déjà.

Il avait la même expérience et le même savoir-faire que ses collègues de travail. Sa *patronne* le reconnaissait volontiers. Elle lui laissait d'ailleurs une large initiative.

Les temps étaient durs. Il ne fallait rien laisser perdre. Marie possédait quelques rangs de pommiers haute tige le long des vignes de Jean et du père Marcel. Les fruits avaient pris leurs belles couleurs, et courant octobre, ils seraient parvenus à maturité.

La récolte des pommes était un peu différente des vendanges. François avait bien repéré le chemin à prendre pour éviter tout risque. Il prendrait des sacs de jute pour transporter les pommes sur son dos au fur et à mesure, jusqu'à l'entrée du verger. Ce serait certainement moins risqué que d'y emmener une charrette.

Et puis, pour sûr, Marie serait bien contente de son initiative.

Avec d'innombrables précautions, il mît son projet à exécution. Il se dirigea vers le premier pommier. Ramasser les *pommes à couteau* par terre ? Non ! Elles ne se conserveraient pas pendant l'hiver car elles sont toutes *mâchées*. Ramassées plus tard, elles seront bonnes pour le cidre, en mélange avec les autres. Et puis, ça n'est pas si prudent que ça de marcher dans l'herbe qui a bien repoussé ! Autant ramasser les plus beaux fruits dans l'arbre. Et puis là, pas de danger de mettre les pieds sur une mine.

Et pourtant, il n'arriva pas à cueillir suffisamment de pommes pour couvrir le fond de son panier. Le lendemain il décédait après avoir reçu un éclat de mine à la tête.

Du pommier, sur une mine, était tombée une pomme... fatale.

Rafle de dix sept paysans - Février 1944

- *Ouvrez, ouvrez, c'est le garde-champêtre !*

Il était minuit passé de plusieurs heures en ce début du mois de février 1944. Le temps de réaliser ce qui se passe, d'enfiler son pantalon et une chemise, mon père bientôt suivi par ma mère va ouvrir. Inutile de demander ce qui se passe. Derrière le garde-champêtre, trois soldats allemands armés.

- *Où donc qu'il est votre fils Louis ?* interroge le garde-champêtre. Et sans même attendre une réponse, d'autorité, il entre suivi de ses deux gardes du corps. Apeurés, tremblants, mes parents répondent

- *Ben, il est là. A cette heure-ci, il dort. Où veux-tu qu'il soit ?*

Contournant mes parents, restés un peu en retrait lors de l'intrusion, les trois soldats foncent, perquisitionnent dans toutes les pièces. Ils ouvrent brusquement la porte de la chambre, cherchent le bouton, puis allument la lumière. Et s'adressant à moi :

- *C'est bien toi Louis ?*

Surpris en plein sommeil, tout ébaubi, ouvrant un œil, puis l'autre, je réponds par automatisme :

- *Euh...oui.*

- *Vite, habille-toi, on t'embarque.*

L'heure n'était point à la négociation. La veste de mon bleu même pas enfilée, me voilà propulsé dehors manu militari. A gauche, à cinquante mètres, à l'entrée d'un chemin : un camion militaire allemand, bâché vert de gris. Son moteur tourne.

- *Allez, monte...*

Surpris, je vois là sur les bancs de bois une dizaine de mes collègues paysans de Bouguenais que je connais tous. Je fixe

mon regard un bref instant sur l'un d'entre eux. Je m'assois là où je trouve de la place. Le camion repart avec les trois séides à l'avant.

Mon cerveau se remet en marche. Regrets. « *Ah zut, je n'ai même pas pris le temps d'embrasser ma jeune épouse, tant ils m'ont pressé.* »

Après un silence pesant, nous avons échangé quelques paroles sur la destination probable du ramassage. La bâche nous rend aveugles. Seule l'apparition de têtes connues à leur montée dans le camion nous donne des indications sur l'itinéraire.

On passe par la Ville-au-Denis, la Bouguinière, la Bouvre, puis on se dirige vers les Coüets. Les quatre séides complètent leur chargement.

A l'une des stations, le garde-champêtre cogne sur la porte.

- *Eh, Martin t'es là ? Ouvre...*

Quelques minutes passent. Maintenant, les crosses frappent la porte. Toute apeurée, madame Martin ouvre.

- *Il est où ?*

- *Il est pas là. Il est parti hier soir dans la famille.*

Après avoir fouillé méthodiquement toutes les pièces de la maison,

- *Allez habille-toi ! C'est toi qu'on embarque..*

Et dans le camion, on voit apparaître madame Martin toute effondrée.

C'était la dernière halte avant la descente du camion à la gendarmerie de Pont-Rousseau, à Rezé. Les gendarmes, gênés, nous y accueillent avec une légère collation et du café, du mieux qu'ils ont pu. Ils nous hébergent pour la nuit.

Je me suis réveillé vers deux heures du matin. Ça a été dur de me rendormir. Ça tournait dans ma tête : la famille, le travail en cours, qu'allait-il nous arriver ?...Et puis, j'ai repensé à ce qui m'était arrivé quelques semaines auparavant. J'étais au travail dans un champ. Me voyant, le garde-champêtre, descendant de son vélo, met pied à terre et m'entreprind aussitôt :

- *Dis donc, le maire cherche des gens pour creuser des tranchées dans la Petite Vallée. Faudrait que tu viennes rejoindre tes quelques collègues qui m'ont déjà*

donné leur accord. Tiens, il y a par exemple Alexandre...

- *Non, je ne peux pas, j'ai un chantier en cours, et d'autres travaux à faire. (A vrai dire, je flairai l'arnaque)...*

- *Mais si, mais si, insistait-il.*

Avec la plus grande fermeté dans la voix, et, en détachant bien les mots, je réitérais

- *Non je-ne-peux-pas. Me suis-je bien fait comprendre ?*

Il avait dû comprendre, baissa la tête, remonta sur son vélo et s'éloigna.

J'en reparlai à Alexandre, le dimanche suivant après la messe, pour avoir confirmation des propos du garde-champêtre. Alexandre me confirma sans difficulté avoir effectivement donné son accord.

- *Tu sais, me dit-il, je connais très bien le chef d'équipe. On s'arrangera. Et peut-être qu'après le maire interviendra en notre faveur auprès des Allemands.*

Je lui ai répondu :

- *Tu fais ce que tu veux, mais moi, je ne suis pas d'accord avec ta façon de voir !*

Finalement, tout devint clair dans mon esprit sur les agissements du garde-champêtre. Il était de toute façon aux ordres. Ça n'aurait servi à rien de faire plaisir au maire. C'est pour cela que j'avais regardé fixement Alexandre en montant dans le camion bâché. Finalement, nous étions dans la même galère.

Le lendemain, nous vîmes Pierre Martin arriver. Sa femme fût alors relâchée.

En fin de matinée, nous fûmes conduits à Nantes en camion vert de gris vers un grand bâtiment scolaire du côté de Saint-Clément. Là étaient rassemblés des hommes et des femmes de tous âges et de toutes conditions.

Nous, les 17 gars de Bouguenais, nous nous sommes promis de rester groupés tant que cela serait possible. En fin de journée, nous eûmes la surprise d'avoir la visite de notre maire, venu voir ce qui se passait, et comment ça se passait. A la fin de son discours, il nous distribua des tickets de rationnement pour que nous puissions subvenir à nos besoins alimentaires pour les jours à venir. En savait-il davantage ? Etait-ce une dotation spéciale ?

Commentaire à haute voix de l'un de nos gardes pendant le discours : « Vous savez, il n'y a pas de raison pour que vous, les paysans, vous soyez toujours exonérés des travaux collectifs... » Vexatoire, et pas très intelligent... le propos ! Bref, et en plus on nous culpabilisait, on nous faisait la morale, et on nous séquestrait. En attente de quelle destination ?

Notre plus grande crainte : remonter dans les camions, rejoindre la gare d'Orléans toute proche, et être entassés dans des wagons, en attente de quelle destination ?

Là où nous étions, il y avait une bibliothèque. Désœuvré, je pris un livre : « Les Oberlé », pièce de théâtre qui se déroule dans une famille alsacienne au temps de l'occupation allemande. Coïncidence troublante ! J'eus le temps de tout lire.

En fin de journée, nous remontâmes dans les camions. Les plus joueurs d'entre nous pariaient que nous avions pris la direction de la route de Vannes. C'était au moins l'opinion majoritaire.

C'est pendant le trajet que Pierre Martin nous raconta les raisons de son absence au moment de la rafle :

« Nous dormions bien, et je n'avais rien entendu. Si un voisin était venu pour me demander un service urgent, il ne m'aurait pas interpellé par mon nom, mais par mon prénom. Ça sentait le roussi. J'étais aux aguets; j'avais eu moi aussi la visite du garde-champêtre. Alors, je me suis échappé par la porte de derrière. Evidemment, quand les trois « rafleurs » ont forcé ma femme à ouvrir, j'étais déjà loin, tapi dans un endroit où j'étais sûr qu'ils ne me trouveraient pas. Je les ai vu repartir. Et, un quart d'heure après, j'ai regagné la maison en rasant les haies. Oh stupeur, la porte de devant était restée entr'ouverte. Mauvais pressentiment... ma femme n'était plus là. Je me suis recouché. Que faire d'autre ? Inutile de dire que je n'ai pas dormi !... N'y tenant plus, le jour pointant, je pris mon vélo et m'en allai chez mes vrais amis. Réponses plus ou moins évasives. Personne ne savait vraiment.

M'en fus trouver le maire... surpris et gêné :

- Où est-elle ?

- Va donc voir à la gendarmerie de Rezé. J'en sais pas plus.

L'entretien fut très bref. Je repris mon vélo, demi-tour direction Rezé. A mon arrivée, après avoir poireauté, et fait plusieurs bureaux, on me confirme qu'elle était bien là.

Route de Vannes, à la Moëre en Savenay, (je l'ai appris par la suite) : direction Saint-Nazaire, puis la route de la Côte. On nous dépota dans un baraquement en planches au Pouliguen en fin de journée.

Première urgence (re)mettre en marche les poêles à charbon; on était en février. Ils n'avaient pas servi depuis longtemps. Ce ne fut point une sinécure ! Mais où trouver du charbon ? Il n'y en avait pas en réserve. Qu'à cela ne tienne. Les plus débrouillards d'entre nous surent en trouver. Comment ? La nuit se passa bien.

Le lendemain, nous découvrîmes les lieux. Ce n'était plus un bazar. Mais bien au-delà ... innommable.

Bien encadrés, mais sans excès de zèle, il nous fallut presque quelques jours à dix-sept pour tout remettre à peu près propre et net.

Une réception d'officiers allemands était programmée. C'est pour cela qu'on nous mit la pression.

Je me souviens d'avoir rangé tout un stock de tuyaux d'acier à embouts filetés prévus sans doute pour le mur de l'Atlantique. Ils étaient si bien rangés qu'on aurait pu croire qu'ils sortaient d'usine... sauf que pour le filetage, ce n'était plus du tout ça... Quelques camarades qui n'avaient pas l'esprit saboteur me traitèrent de fou.

Mon ami Pierre, discrètement, un soir, vint s'entretenir avec moi :

- Je me tire de là. Tu viens avec moi ?

Réponse évasive de ma part : un tout petit oui cependant. J'avais ma petite idée, mais n'en dis rien.

Un midi, au lieu de déjeuner, direction le cabinet d'un médecin. Prétendant la grande urgence, je passe devant toute la clientèle de la salle

d'attente, et, à la sortie de la cliente qui y était, je m'engouffre dans le cabinet de consultation. Explications très rapides :

- *Vous voulez combien de jours ?*

- *Quinze.*

La consultation rapide (et gratuite) avait pris au plus cinq minutes. Mon absence n'en avait pas duré plus de dix.

Pierre, grand débrouillard, avait déjà obtenu les horaires. Moins d'une demi-heure après, le train nous ramenait vers Nantes. Voyage sans encombre, audacieux. Dans le train, une majorité de soldats allemands. J'avais la peur au ventre. Rien à voir avec la « turista » que j'avais déclarée au médecin. J'avais laissé mon certificat médical bien en vue sur ma paillasse, pour mes camarades, et au cas où...

A l'occasion d'un arrêt à Basse-Indre, craignant les contrôles en gare de Nantes, nous descendîmes à contre-voie. Pas vus, pas pris, nous allâmes emprunter chacun un vélo chez des gens que Pierre connaissait.

A dix heures du soir, nous étions au lit, chacun chez nous. Ma jeune femme surprise de ce retour imprévu, était rudement contente.

Je n'avais pas l'ouïe aussi fine que Pierre pour entendre tout ce qui se (mé)disait, ou pour saisir la rumeur. Mais, ça jasait... ça jasait... « *Comment cela se fait-il que ces deux là soient revenus ?* » Un peu discrètes au début, ces questions le devinrent de moins en moins, jusqu'à devenir franchement hostiles. A un point tel, qu'avec Pierre, nous tîmes conciliabule « *Çà jase, on ne peut plus rester. Faut retourner !* »

A mon retour à la maison, ma jeune femme soutint mordicus le contraire :
« *Tu n'y penses pas... Tu serais bien bête. Si ils ont besoin de toi, ils reviendront te chercher.* »

Perplexe, ne sachant plus quoi faire, en toute discrétion, le lendemain, jeudi, j'allai demander conseil. Mon interlocuteur m'écouta énoncer les deux hypothèses : soit repartir, soit rester. Mon indécision était immense. Un long silence s'installa entre nous.

Je me lançais à l'eau : « *Eh bien finalement, je reste.* »

Son visage se détendit, puis s'éclaira. Une tape amicale mais ferme s'abattit sur mon épaule. « *T'as raison !* »

Finalement, je partis complètement rasséréiné. En fait, c'était moi qui avait pris la décision.

Il y en eut une qui fut contente...

Pierre en décida autrement, puisqu'il partit au Pouliguen rejoindre nos compatriotes.

Que se passa-t-il ? La réception avait dû avoir lieu dans des conditions satisfaisantes pour tout le monde. Sans tambours ni trompettes, dans les semaines qui suivirent, mes seize compatriotes revinrent chez eux, un à un, par leurs propres moyens.

Heureuse issue à une rafle qui aurait pu se dérouler et se terminer beaucoup plus mal.

Le déminage du 30 Juillet 1944 Miraculeusement indemne !

Ne voulant pas apporter sa contribution à l'industrie allemande d'armement dans le cadre du S.T.O., Michel Lemaux, un tout jeune homme d'une vingtaine d'années, s'était engagé dans la Défense Passive (D.P.), suite aux bombardements de 1944 sur l'agglomération nantaise. Avec une équipe de volontaires, il relevait les bombes non éclatées et les désamorçait. La tâche était immense, compte-tenu du nombre de bombes lâchées. Mission terriblement risquée, tant pour les démineurs, l'histoire qui suit va le démontrer, que pour les populations avoisinantes.

Suite aux bombardements américains du 12 juin 1944, l'équipe de Pierre Lemaux intervint à Bouguenais, le 30 juillet sur le bord de la route du Planty à la Galimondaine, au pied d'un marronnier, à l'entrée du château du Désert.

Laissons Jean Hervé, des Bauches du Désert, apporter son témoignage ¹:

« J'habite depuis ma naissance un village entre Bouguenais et Bouaye. Il était longé par le parc à munitions créé par les Allemands. Ils entreposaient là les bombes pour leurs avions, qu'un moment nous voyions partir tous les soirs pour l'Angleterre. Certains comptaient les départs et les retours ; ils en déduisaient ainsi les pertes.



Château-Bougon Tour de contrôle

Des bombes lancées par les avions alliés sont tombées de temps en temps sur ce terrain de 80 ha, clos et entouré par un terrain miné. Inabordable. Des soldats armés, accompagnés de chiens y assuraient des rondes continues.



Mosquito : bombardier anglais

Le 12 juin 1944, une surprise nous attendait. Sur la route qui dessert le village,

à l'intersection de la route de Bouguenais-Bouaye VC n°1, avec la VC n°206, une première bombe avait creusé un cratère qui coupait la route. Une autre, juste devant la dernière maison, au milieu de la route, avait creusé un trou circulaire que l'on ne reconnaissait que trop bien : là une bombe était entrée, et n'avait pas explosé. Peur panique, si c'est une bombe à retardement comme nous en avions eu près du village le 8 mai. Un troisième trou au pied d'un marronnier, à l'entrée du château du Désert. Une quatrième bombe était tombée au Désert, à plat sur la pelouse et avait ripé sur un coin de mur. Une cinquième gisait également dans le jardin, à même le sol... Bref, sept bombes. Une seule a explosé à mi-distance entre la dernière maison du village et le château du Désert. Une chance !

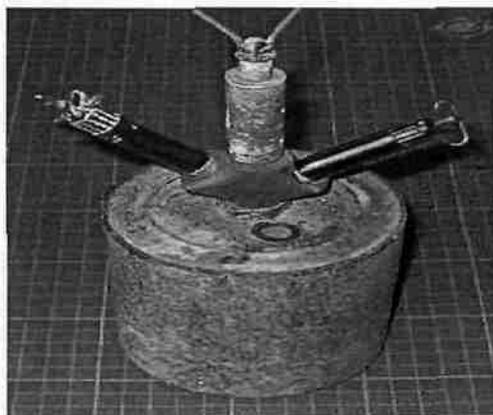
Le temps passe. J'ai mis moi-même une plaque de béton sur le trou au milieu de la route pour éviter qu'un cheval ou un vélo n'y trébuche.

Le 30 juillet 1944, une équipe de démineurs vint nous débarrasser. Pas de problème pour les bombes à l'air libre, affaire vite classée. Celle enfoncée dans la route en est extraite

Quant à celle au pied du marronnier, au moment de la désamorcer après l'avoir dégagée, elle explose.

C'était une bombe de 250 kilos : 50 kilos d'armatures et de mécanismes, 200 kilos d'explosifs !

C'était une bombe analogue à celle retrouvée en 2006 entre le quai de Tourville et la rue Bias à Nantes, près du CHU.



Mine cylindrique bondissante à dépotage

¹ in Presse-Océan du 04.10.2006 , courrier des lecteurs.
Voir aussi 29.09.06.21.10.06

Pourquoi n'avait elle pas explosée ?

Témoignage de Félix Petkévitch d'Orvault², proche ami de Michel Lemaux, lui-même démineur à la D.P., parti ce jour-là avec une autre équipe :

« Les fusées, soit d'ogive (à percussion), soit de culot (à inertie) étaient restées en l'état comme elles avaient été chargées au départ de la mission.

L'armement se faisait pendant la chute. Les percuteurs d'ogive et de culot étaient libérés par les hélices reliées aux fusées, qui en tournant armaient la bombe. Il arrivait que la tige filetée de 6mm, qui reliait l'hélice à la fusée de culot à travers l'empennage, soit cisailée au ras de la fusée. Elle restait de ce fait non armée.

Avant de dévisser la fusée, l'artificier devait d'abord s'assurer qu'il restait assez de filetage à l'intérieur du percuteur pour retenir celui-ci. Dans le cas contraire, il fallait essayer de visser délicatement le bout de tige qui restait pour maintenir le percuteur bloqué...

Pour l'ogive, là aussi la tige s'était cisailée dès la rotation de l'hélice, et les rondelles entretoisées qui bloquaient le percuteur n'étaient pas libérées. La bombe ne tombait pas à la verticale, le système était alors écrasé d'un côté et faussé. Il ne coulissait pas. Pour le déminage, c'était plus délicat : il fallait creuser sous la bombe pour connaître l'état du système de sécurité.

Lors de la tentative de désamorçage de Bouguenais, voici ce qui a dû se passer. La fusée a fonctionné enflammant en une fraction de seconde l'explosif, transformant l'engin en un gigantesque chalumeau, brûlant en quelques secondes 200 kilos d'explosif, un peu à la manière de l'échappement d'une tuyère de réacteur. L'énorme pression qui en a résulté dans le trou creusé pour mettre à jour la bombe a créé une énorme surpression [l'effet de souffle] qui a projeté Michel Lemaux jusqu'en haut du marronnier. Il devait travailler seul à ce moment-là, au fond du trou.

Je pense que c'est un défaut de soudage entre le corps de la bombe et le culot, pièce métallique épaisse portant le dispositif de mise à feu qui est à l'origine de ce miracle. L'explosif a ainsi trouvé une sortie en chassant la plaque de culot à partir de la soudure défectueuse. Cette issue a soulagé le corps de la bombe et évité sa fragmentation.

Michel Lemaux m'a expliqué par la suite que, toujours conscient, il s'est senti soulevé à plat sur le dos, jusqu'en haut de l'arbre. Puis il est retombé sur le sol, au milieu de débris de terre, pierres, branches. Sa solide constitution fit qu'il se releva.

Même si du sang lui sort par le nez et les oreilles, rapporte Jean Hervé, Michel Lemaux n'est pas blessé gravement. C'est ce que confirmera l'hôpital où il est transféré d'urgence.

Néanmoins, passant plus tard une visite médicale pour être parachutiste, il apprit qu'il avait eu la rate éclatée. Moi, je comprends ça comme ça...

Sauf bien sûr, de sortir vivant de cette aventure, conclut Félix Petkévitch.

Tous aux abris - le 09 août 1944

Ce fut une journée explosive mémorable :

« La comtoise dans les bras, et l'aïeule... malentendante, quasi sourde, qui me disait : « Ah bon !!! Ne t'inquiète pas ! ». Je venais de lui marquer sur son ardoise : « Viens vite à l'abri dans le jardin ».

L'abri, c'était une excavation que nous avions creusée dans le jardin selon les recommandations de la défense passive. Elle était recouverte de sarments de vigne : dispositif souple, ça protégeait bien des éclats et des retombées de projectiles tout en permettant une bonne aération.

C'est en ces termes qu'un témoin « auditif » de l'évènement raconte la destruction de la réserve allemande de

² In courrier du 01.11.2006, coll.privée

munitions sur le secteur du Rocher à Bouguenais, le 9 août 1944, par les Allemands eux-mêmes avant leur retraite.

Prévenante, une estafette allemande était passée le matin dans tous les villages environnants.

Le message laconique : « Grosse(s) explosion(s), vous partir ! ».

Fallait-il être crédule ou incrédule ? Était-ce la vérité ou bien un subterfuge pour éloigner la population et en profiter pour faire main basse sur... ? A chacun son point de vue. Nous avons décidé en famille de rester sur place, vu l'invalidité de notre grand-mère. A la fin de la journée, nous étions tous sonnés, sauf bien sûr grand-mère.

En effet, la bonne interprétation de l'avertissement, nous l'avons eue à 14h avec la première explosion. C'était bien vrai ! Et ça a duré tout l'après midi. Les explosifs devaient être bien rangés, et les cordons de mèche coupés juste à la même longueur, car ça pétait à intervalles réguliers avec la précision du métronome. Aux premières salves, les vitres avaient explosé ! Et toujours le même film, les

mêmes séquences, le même bruitage jusqu'à la fin de la journée ! Explosion, effet de souffle, les toitures se soulevaient, portes et fenêtres s'ouvraient, quelques instants plus tard, après avoir été projetés en l'air, toutes sortes de matériaux retombaient... et ça recommençait... Chez moi, les pènes des serrures sont tous avec le profil biseauté. Après les explosions, j'ai observé que le profil était symétriquement inverse : la poussée avait été si forte que les pènes avaient pliés et présentaient un profil quasiment différent.

Très inquiète, et ne sachant ce qu'elle allait trouver dans le village, la défense passive est arrivée. Elle est finalement repartie très rapidement, car il n'y avait pas eu de dommages corporels, hormis nos tympanes qui en avaient pris un coup, sauf ceux de l'aïeule bien entendus !

L'épisode cité en titre s'est déroulé dans le quart d'heure suivant la première explosion, à un moment où le mobilier ne tenait plus en place, et où nous devions tous gagner les abris...

Le lendemain, les Allemands quittaient Bouguenais.

Joseph Papion

Les Marches de Bretagne, Poitou et sud Anjou

Par Michel Kervarec

Le mot marche a désigné, au Moyen Age, un territoire frontalier où s'exerçaient deux pouvoirs. Nous avons l'habitude de voir, dans les limites sud actuelles du département, celles de l'ancien duché de Bretagne, mais c'était beaucoup plus compliqué que ça et les marches, jusqu'à la fin du Moyen Age, s'avancèrent jusqu'aux portes de Rezé.

Dans une récapitulation, un acte du 15^e siècle indique que « *ce qu'est marche ès paroisses du Bignon, La Chevrolière, La Limouzinière, Saint Philbert de Grandlieu, Saint Martin de Vertou et le Pont Saint Martin sont marches avantagères à la Bretagne* ».

Ceci signifie qu'en ces paroisses existaient de petits territoires enclavés où un autre pouvoir que celui des ducs de Bretagne – néanmoins dominant – venait interférer, celui des comtes de Poitou.

Nous ne connaissons pas les noms de ces enclaves. Cependant, grâce à la microtoponymie, on peut proposer un lieu pour Vertou, la seigneurie des Navinaux, en bord de Maine, face à la paroisse de Saint-Fiacre. Un passage d'eau y existait, ce que rappelle le nom du lieu qui signifie " les petits bateaux ", sens confirmé par la Felletrie, terre du lieu (la felete était une barque).

En 1492, la seigneurie, qui possédait haute moyenne et basse justice, était à Arthur de l'Erbrest, époux de Françoise Leveneur.

L'appartenance probable aux marches nous est révélée par trois microtoponymes anciens, la Vigne de la Marche, le Chemarche (le chef de marche) et la Vigne le Duc.

Le lieu-dit les Navinaux, fortement altéré, est devenu les Avineaux.

A L'origine des marches

Un universitaire, René Cintré, a consacré une thèse de doctorat d'Etat (1989) à la frontière franco-bretonne au Moyen Age. Il en a fait une excellente synthèse pour le grand public dans l'ouvrage « Les Marches de Bretagne au Moyen Age », paru en 1992 aux éditions Jean-Marie Pierre. Son travail m'a beaucoup aidé pour la rédaction de cet article.

Dès l'époque mérovingienne, il est question de marches, territoires aux contours extrêmement mouvants, sorte de grande lice où s'affrontaient les armées de deux princes.

L'avancée bretonne vers l'est fut ainsi longtemps contenue sur la Vilaine par les armées de Charlemagne. Une marche bretonne incluant Rennes et Nantes fut créée dont le commandement fut confié à Roland, neveu de l'empereur.³

Les successeurs de Charlemagne, vaincus militairement par les Bretons, durent céder toute la marche à ceux-ci, lesquels, en plus annexèrent le pays de Retz. Ils conquièrent encore le Cotentin et les territoires jusqu'à la Mayenne, voire la Sarthe au nord d'Angers.

Les princes normands et angevins durent guerroyer pour reprendre le terrain perdu, mais la puissance bretonne fut aussi mise à mal par un autre ennemi, les Vikings.

Les Bretons vainquirent ces derniers. Leur chef, Alain Barbetorte, s'installa à Nantes et, pour y asseoir son pouvoir, entreprit d'élargir le domaine breton vers le sud. Il conquiert les Mauges, les pays de Tiffauges et

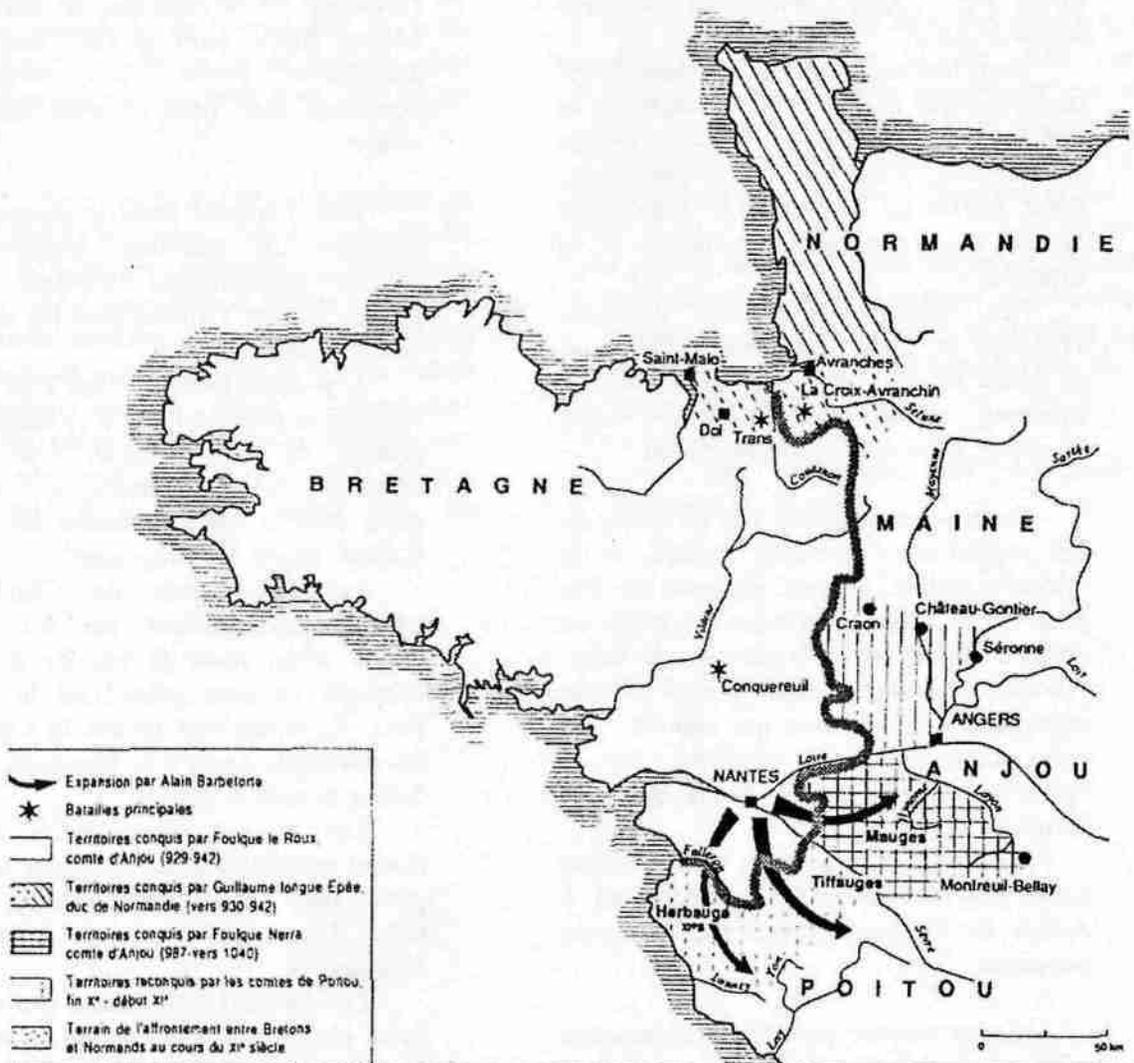
³ Le mot marquis désigna, à l'origine, le chef militaire commandant la Marche.

Herbauges (nord et centre de l'actuelle Vendée plus pays de Retz).

Alain Barbetorte, décédé en 952, puis son fils Guérech tinrent ces pays mais il fallait s'attendre à une réaction des Angevins et Poitevins. Foulque Nerra (987-vers 1040) reprit possession des Mauges pour l'Anjou. C'est alors que la frontière

Bretagne-Anjou se fixa sur le ruisseau de la Divatte.

Les comtes de Poitou reprirent aussi une grande partie du territoire perdu, mais les frontières avec la Bretagne demeurèrent très incertaines.



FLUX ET REFLUX DE LA FRONTIÈRE BRETONNE, X^e - XI^e SIÈCLES

Marches communes et marches avantagères

Nous allons rester au sud de la Loire. Comme au nord, les Marches allaient se garnir de forteresses, plus particulièrement de part et d'autre de la très incertaine séparation entre la Bretagne et le Poitou.

Aux places-fortes bretonnes de Clisson, La Benâte et Machecoul, les Poitevins opposèrent celles de Tiffauges, Montaigu, Rocheservière, Palluau et La Garnache. Entre elles, les terres furent transformées en champs de bataille quasi permanents, tant les motifs d'affrontements étaient nombreux. C'est dire que les marchetons (comme on appelait les habitants des marches) furent soumis à rude épreuve pendant tous les temps féodaux.

Dès la seconde moitié du 12^e siècle, il semble y avoir eu un bornage des marches au sud de la Loire. En 1120 déjà, Bernard de Machecoul, seigneur breton, et Pierre de la Garnache, seigneur poitevin, se rencontrèrent à Bois de Cené où ils signèrent une "Assise" définissant ce qui était marche commune, territoire où leur autorité s'exerçait à droits égaux avec indivision, à la fois de Bretagne et de Poitou.

Cette marche englobait dans leur totalité les paroisses de Bouin, Bois-de-Cené et Paulx, le sud de la paroisse de la Trinité de Machecoul et le nord de la paroisse de La Garnache.

Une seconde marche vit le jour suite à des accords entre le seigneur de La Benâte pour la Bretagne, les seigneurs de Rocheservière et Palluau pour le Poitou.

Elle englobait les paroisses de Legé, de Saint Jean et Saint-Etienne-de-Corcoué, de Saint-Etienne-du-Bois et en majeure partie celles de Saint-Colombin au nord et de Grand-Landes au sud.

Une troisième marche commune vit le jour entre les forteresses de Clisson et Tiffauges. Elle englobait les paroisses de Gétigné, Boussay, Cugand et La Bruffière.

Du côté angevin, la frontière était beaucoup mieux assurée, à la seule

exception de La Boissière-du-Doré avec sa trêve de La Remaudière, le tout transformé en marche commune à la Bretagne et à l'Anjou.

Le cas le plus inextricable était celui du village du Retail, alors dépendant de la paroisse des Lucs en Poitou (aujourd'hui rattaché à Legé). Il relevait à égalité du seigneur de Palluau pour le Poitou, du seigneur de La Benâte pour la Bretagne et du seigneur de La Roche-sur-Yon pour l'Anjou.

Cette appartenance de La Roche à l'Anjou ne doit pas surprendre. Le château de Lire, lui, dépendait du Poitou.

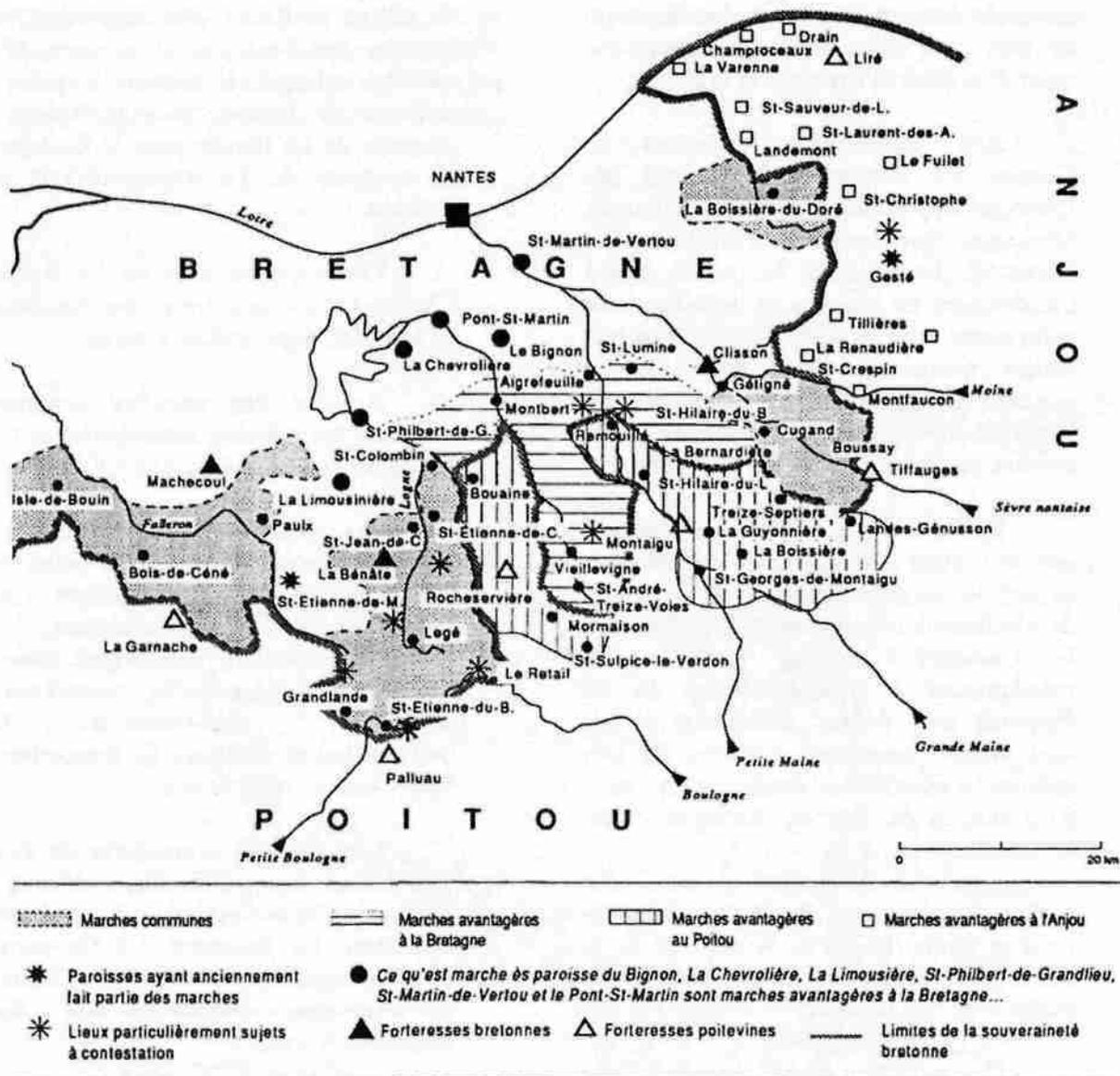
A côté des marches communes, naquirent les marches avantagères, soit à la Bretagne, soit au Poitou, soit à l'Anjou.

Les marches avantagères à la Bretagne, outre les quelques petits fiefs mentionnés plus haut, incluaient l'autre partie de Saint-Colombin, Montbert, (compris Geneston), Vielleigne (compris La Planche), Aigrefeuille, Saint-Lumine-de-Clisson, Saint-Hilaire-du-Bois (aujourd'hui de Clisson), La Bernardière et Saint-André-Treize-Voies.

Les marches avantagères du Poitou englobaient Remouillé, Saint-Hilaire-de-Loulay, Treize-Septiers, Les Landes-Génusson, La Boissière, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu, Bouaine, Rocheservière, Mormaison et Saint-Sulpice-le-Verdon.

Les marches avantagères à l'Anjou incluaient La Varenne, Champtoceaux, Drain, Landemont, Saint-Sauveur, Saint-Laurent-des-Autels, Le Fuiet et Saint-Christophe dans un premier groupe, Tillières, Saint-Crespin, Montfaucon et La Remaudière dans un second groupe. Un temps, Gesté fut aussi inclus dans ce groupe.

Pour ne rien simplifier, le diocèse de Nantes incluait les paroisses angevines du pays de Champtoceaux où encore, à l'autre bout de la "frontière", les paroisses de Bouin et Bois-de-Cené.



LES MARCHES SÉPARANTES DE BRETAGNE, ANJOU ET POITOU AU XV^e SIÈCLE

Un imbroglio

Voyons maintenant ce qu'était le statut des marchetons, ceux des marches communes d'abord. Pour ce qui était de la justice, ils dépendaient des deux coseigneurs, mais, lorsque survenait une affaire, un seul, le premier saisi, était

habilité à la traiter, source de conflits permanents.

Citons, par exemple, le cas des successions.

Selon la coutume du Poitou, les époux étaient en communauté de biens dès le mariage alors qu'en Bretagne, cette communauté ne commençait qu'un an après

le dit mariage. En cas de décès de l'épouse moins d'un an après le mariage, le mari prévenait le juge poitevin alors que les héritiers de la femme s'adressaient évidemment au juge breton. Le premier qui avait été saisi appliquait sa coutume mais on devine que ça n'allait pas de soi et que fausses déclarations et procès abondèrent.

Il en était ainsi pour tout ce qui était du judiciaire.

Pour ce qui était des redevances féodales, les paysans (ou autres vassaux) devaient la moitié à chaque seigneur mais, comment la définir quand les mesures et usages différaient aussi fortement ? Cintré cite le cas de la paroisse de Grand'Landes, où le seigneur de Palluau prélevait la onzième gerbe dite *thouarsais* alors, que le seigneur de La Benâte prélevait la dixième gerbe dite *mée*. Il fallait bien trouver des compensations.

Dans un village, les paysans étaient assujettis, d'un côté, à 11 boisseaux de seigle, mesure de Palluau, alors que, de l'autre côté, ils devaient 27 boisseaux du même seigle au seigneur de La Benâte. Or, les mesures étaient sensiblement équivalentes, ce qui montre que les accords entre seigneurs n'étaient pas respectés.

Prenons maintenant le cas des bêtes (qui devaient être déclarées). Il existait une taxe sur chaque animal mais, en cas de fraude, alors que le seigneur poitevin avait recours à des amendes, le seigneur breton opérait une saisie.

Les marchetons étaient trop surchargés pour que des mesures de compensation ne soient prises. On allait les décharger – du moins sur le papier – des impôts comme les aides, la gabelle, les taxes sur les marchandises produites et consommées chez eux et sur celles franchissant les barrières, etc.

Un texte indique : *« Aussi a-t-on toujours recomu que les habitants desdites marches ne pouvaient et ne devaient en aucune manière être rendus subjects auxdites tailles et autres subjections, vus les grands et insupportables devoirs qu'ils payent extraordinairement aux seigneurs de l'une et l'autre province moitié par moitié ; quels devoirs ont été autrefois imposés sur les dites marches par*

convenances mutuelles faites entres les roys et les ducs ».

Ainsi les marchetons avaient aussi été déchargés de la taille pour le royaume et des fouages pour le duché de Bretagne. On lit : *« Aussi les habitants des dites marches sont tellement pauvres que, sans la dite exemption, la vérité est telle que les lieux demeureraient déserts et inhabitables, vus leur stérilité et charge (...) Et furent les choses ainsi introduites anciennement ad ce que lesdites marches pussent demeurer habitées et fréquentées ».*

Un statut pervers

Tout ceci était trop beau et les besoins en argent des princes étaient tels qu'ils passèrent très souvent par-dessus leurs accords. En août 1462, ils prélevèrent ainsi, conjointement, *« savoir Mgr le roy 1600 livres monnaie tournois et Mgr le duc 1400 livres monnaie de Bretagne, qui est l'équivalent des dites 1600 livres monnaie tournois ».*

Comme quoi la guerre que le roi et le duc se faisaient en permanence, n'empêchait pas les petits arrangements.

Un comble à la perversité : quand un des princes décidait unilatéralement de lever un impôt exceptionnel sur les marchetons – ce qui arrivait – le coseigneur avait le droit d'en exiger le double.

C'est ce qui arriva en 1459. Le roi, pour faire face à ses dépenses de guerre, avait prélevé 80 livres sur une dizaine de villages de la paroisse de Legé. Par mesure de rétorsion, le duc François II imposa les mêmes villages pour le double, ce que la chronique raconte. Il fut exigé *« 128 livres, monnaie de Bretagne, qui est le double de la valeur desdites 80 livres ayant cours audit pays de Poitou ; cela afin de préserver et garder lesdites marches communes de Bretagne et de Poitou en autorité et seigneurie commune ».*

Pour ce qui concerne les marches avantagères, la suzeraineté, la justice et la coutume ne relevaient que d'un seul seigneur. Par contre il y avait communauté et indivisibilité du fonds dont chaque moitié était tenue en fief par Bretagne et Poitou (dans notre cas), ainsi du terrage pour les blés, du complant pour la vigne, de la taillée des bêtes, etc. Toutefois, le seigneur

avantager avait le droit de choisir sa part et on devine qu'il choisissait toujours la meilleure.

Le seigneur avantager pouvait aussi choisir les tenanciers des fermes et déloger ceux qui ne lui donnaient pas satisfaction.

Le malheur des marchetons

Tout au long du 15^e siècle, il y eut une foule de négociations, de procès et de voies de fait de la part des seigneurs concernés. Il y avait des situations inextricables comme celle des malheureux habitants du Retail avec leurs trois seigneurs, tous aussi cupides, procéduriers et brutaux.

Le bourg de Legé avait connu une certaine expansion, ce qui provoqua une guerre entre les seigneurs de La Benâte et de Rocheservière, voire de Palluau, chacun escomptant tirer profit de cet accroissement.

Le seigneur de Rocheservière pour la seconde moitié du 15^e siècle apparaît comme le pire des hommes de guerre du secteur, se comportant envers les habitants des marches communes comme s'ils étaient des marches avantagères au Poitou, c'est-à-dire à lui. Mais ses coseigneurs ne valaient guère mieux. On lit « *Forces, violences, excès tortionnaires, entreprises et nouvelletées indues, abus, très grands grieffs et préjudices perpétrés à la grant foule et dommage du povre peuple victime des oppressions et charges entrevenues à l'occasion des différends et difficultés qui, de long temps, furent entre les officiers d'une et d'autre part* ».

Le seigneur de Rocheservière se refusait à recevoir la monnaie de Bretagne, allait jusqu'à extorquer de l'argent sur les sujets du duc, emprisonnant qui il voulait. Il fit détruire un pont sur la Logne nouvellement construit. Alors qu'ils n'y étaient pas astreints, il contraignit par la violence des paysans des marches communes à venir curer les douves de son château et y monter la garde : « *Item, et en hayne qu'ils n'y ont voulu obéir, le sire de Rocheservière a donné et fait donner par ses gens et officiers menaces auxdits habitants qui sont simples gens et craintifs de leur copper bras et jambes, et de les détruire de corps et de biens, tellement*

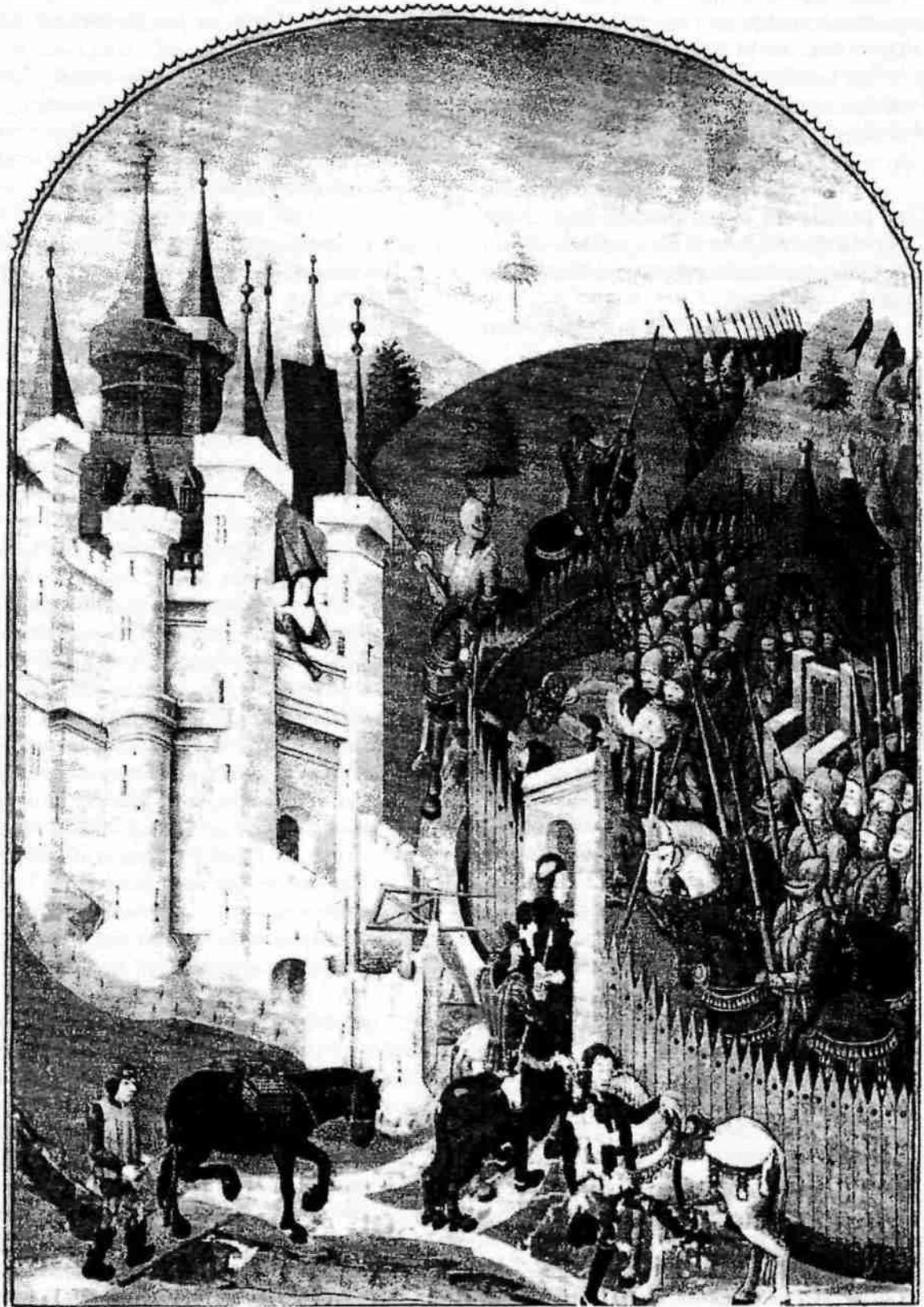
qu'ils n'ont osé s'en douloir ni plaindre (...) car incontinent seroient ajournés à Paris, Poitiers, Thouars et autres juridictions de Poitou (...) Et les a molestés, vexés et travaillés en plaidoirie afin d'exiger d'eux grants sommes de finances qu'il a fait réellement lever et prendre ».

Couverts par l'autorité royale, les autres seigneurs poitevins ne furent pas en reste. Celui de Palluau s'en prit une fois de plus aux habitants du Retail et « *fit prendre leurs pourceaux pour ce qu'ils contredisoient de faire guet et garde au dit lieu de Palluau ; et fit tuer et manger les dits porcs* ».

Les habitants de Legé qui refusaient d'aller curer les douves du château de Montaigne furent jetés dans les prisons du lieu. On les condamna à de fortes amendes « *tellement qu'il leur convint s'absenter dudit bourg de Legé et abandonner femmes et enfants* ». (1480). On menaça de les déporter à Arras, ce qui n'était pas à prendre à la légère. En rébellion, la ville était tombée sous la coupe royale et les fonctionnaires du roi Louis XI s'employaient à renouveler complètement la population. Ainsi, de nombreuses familles du Maine et de l'Anjou avaient-elles été transférées là-bas pour remplacer les autochtones chassés ou morts.

Les marchetons de Bois-de-Cené n'étaient pas mieux lotis. En 1451, ils se virent littéralement pillés par les gens du seigneur de La Garnache, ceci à titre de gages « *pour ce qu'ils estoient en défaut de fère paiement d'une somme de 105 sous imposés par le roy (...)* » Le seigneur de La Garnache ajouta que « *s'ils s'en plaindoient es officiers de Bretagne, il viendrait les prendre un soir ou matin (...) et les mettroit où ils ne verront ni lune ni soullail, en leur donnant plusieurs autres grants menaces* ».

L'année suivante, les mêmes marchetons ainsi que ceux de Paux, de Legé et Corcoué se virent pillés par des hommes dont on ne sait plus très bien s'ils étaient des agents des seigneurs ou des bandits de grand chemin.



La prise du château de Champtoceaux, le 5 juillet 1420
(Miniature extraite de l'Histoire de Bretagne de Pierre Le Baud. Bibliothèque nationale. Photo B.N.)

Face à cette situation, les habitants des marches s'efforçaient de tirer partie des contradictions entre seigneurs pour se ranger du côté qui leur était le plus profitable, tantôt de l'un, tantôt de l'autre. De 1444 à 1446, les marchetons de Grand'Landes et Saint-Etienne-du-Bois se déclarèrent ainsi sujets du duc de Bretagne et ne payèrent pas les tailles prétendues par le roi et ses vassaux poitevins.

Cela découlait de la prise du château de Palluau par une armée bretonne menée par Geoffroy Lebreton mais, après le départ de celle-ci, ils durent payer cinq fouages en un an.

Cette situation dura jusqu'à la mort du duc François II (1488).

Les marches sous l'Ancien Régime

Anne de Bretagne épousa les rois Charles VIII en 1491 puis Louis XII en 1499. La constitution du duché ne fut pas abolie mais ses lois particulières furent déclarées "privilèges".

Le traité d'union intervint en 1532. Le parlement breton naquit en 1554. La Bretagne fut alors dite "pays d'Etat".

Le roi étant désormais souverain de part et d'autre de l'ancienne frontière et sur les marches, les troubles autour de ces dernières cessèrent, mais elles gardèrent leurs privilèges, si peu respectés jusque là.

Dans la première moitié du 17^e siècle, l'administration royale se saisit du cas particulier de ces territoires. Ce qui était marche avantageuse à la Bretagne – par exemple – tomba, pour l'essentiel, sous la loi bretonne commune (avec quelques particularités).

Ce qui était marche commune fut confié à la gestion des intendants de Bretagne et Poitou, plus précisément à leurs subdélégués, installés à Clisson, Mauléon, Montaigu, Palluau et Machecoul.

Des simplifications intervinrent. Ce fut le cas, par exemple, pour les contrats de mariage dont j'ai fait état plus haut, les contestations étant désormais réglées par la coutume des notaires.

Au long du 17^e siècle, les marches devinrent des pays véritablement privilégiés : pas de milice, pas de corvées, pas de taille, pas de fouage, absence totale d'impôt direct sur les productions locales, etc.

Elles devinrent le lieu de tous les trafics (sur le sel et le tabac plus particulièrement). De plus, elles devinrent le lieu de refuge de tous ceux qui voulaient échapper à la milice.

Une paroisse, celle de Bouin, devait se trouver privée brutalement de ces avantages à cause de son influent seigneur, le comte de Pontchartrain, lequel, le 26 septembre 1714, obtint des lettres patentes de Louis XIV rattachant Bouin au Poitou (même si la paroisse continuait à appartenir à l'évêché de Nantes).

Les autres paroisses continuèrent à profiter de la manne, ce qui eut le don de titiller le fermier général Michel Lallemand, en tournée d'inspection dans la région. En 1717, il écrivait :

« C'est de ces privilèges sans limites qu'il est né un nombre infini d'abus, tant à l'égard de la Bretagne que des Fermes du Roy... Ces 13 paroisses [sont] peuplées au-delà de ce qu'on peut penser ... Les habitants ... tirent de Bretagne toutes sortes de marchandises, sucreries et épiceries, dix fois plus qu'ils n'en peuvent consommer pour ... les verser en Anjou et Poitou, et de même, ils tirent d'Anjou et de Poitou dix fois plus de bled et de bestiaux qu'il ne leur est nécessaire... Les maisons d'habitation leur servent de magasins et d'entrepôts ... Un moulin a partout son meunier, un foulon son foulonnier et une papeterie son papetier, mais dans 4 de ces paroisses nommées Cugan, Gétigné, Boucé et La Bruffière, il se trouve, dans une étendue de 2 ou 3 lieues, 24 moulins à farine servis par 57 maîtres meuniers et nombre de valets, 31 foulons servis par 40 maîtres foulonniers et 7 papetiers. Ces 4 paroisses, sur lesquelles on tirera les conséquences pour les 9 autres non rapportées ici, peuvent contenir 10 000 personnes et peuvent donc en nourrir 40 000 ; et n'y ayant que 10 000, produisent trois fois plus dans les bonnes années qu'il ne faut de bled pour les habitants, dans les médiocres moitié plus, et dans les moindre assez pour

le moins de leur subsistance ... [Certains] font passer des bleds du Poitou et de l'Anjou qu'ils déclarent pour la provision de leur maison [et] qui en excèdent dix fois la

consommation [pour les] conduire en Bretagne, sans être jamais représentés dans les bureaux des Fermes ... mis en farine ».

On devine les trafics sur le sel qui devaient exister à Bouin et pourquoi l'administration royale – la denrée étant très chère – y mit le holà.

Dans la description que fait l'intendant, il n'est pas fait état des pauvres. Or, dans les Marches, tout le monde n'était pas dans l'opulence, loin de là, et les mendiants y étaient en nombre. Les ouvriers de la fonderie de Cugand, des foulons, des papeteries, etc. vivaient très difficilement et souffrirent durement des famines de 1769 et 1772.

Il convient de noter que les marchetons ne furent pas exonérés des nouveaux impôts royaux sur le tabac, le papier timbré, etc. Ils payaient aussi certains impôts généraux : capitation, tailles et vingtième. Pour compenser le maintien des privilèges, ils devaient verser un « *don de joyeux avènement* » à chaque nouveau roi, ce qui n'était pas quand même très fréquent.

La fin des marches

Survint la convocation des Etats Généraux et la rédaction préalable de cahiers de doléances.

Selon le Règlement général du 24 janvier 1789, les élections de députés devaient se faire dans le cadre du baillage ou de la sénéchaussée. Le législateur n'avait pas pensé aux Marches communes qui ne relevaient d'aucun baillage ni sénéchaussée.

A l'époque, l'administration des Marches communes à la Bretagne et au Poitou avait été concentrée entre les mains d'un syndic général. C'était alors Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné et de Montaigu, puissant personnage, propriétaire du lac de Grand-Lieu, châtelain

à Montaigu, Vieilleville, Saint Philbert, Chéméré, Touvois, Rocheservière, Saint-Hilaire-de-Chaléons, etc.

Homme de cour, il était un des rares parmi ses pairs à s'occuper personnellement de la gestion de ses biens ainsi que de la charge qu'on lui avait confiée. C'est lui qui, le 19 février 1789, fit arrêter un règlement spécial pour que les Marches aient leur représentation aux Etats généraux.

L'assemblée des Marches se tint du 31 mars au 3 avril 1789 au château de Montaigu. Elle réunissait les délégués des trois ordres, soit 85 personnes : 18 pour le Clergé, 16 pour la Noblesse, 51 pour le Tiers-Etat.

Etaient représentées les paroisses de Cugand, Boussay, Gétigné, La Bruffière, Legé, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Etienne-de-Corcoué, Saint-Colomban, Grand'Lande, La Garnache, Bois-de-Cené, Paulx, la Trinité de Machecoul, plus l'enclave du Retail.

On remarque l'absence de Saint-Jean-de-Corcoué, qui dut être distraite des Marches communes à une date que j'ignore. Il devait en être de même de La Boissière-du-Doré, de la marche Bretagne-Anjou.

Fait exceptionnel, les trois ordres rédigerent un même cahier présentant d'abord, en six points, les doléances communes, chaque ordre présentant ensuite ses doléances particulières.

Dans l'article 5 commun, il était spécifié : « *Les trois ordres chargent spécialement leurs députés de conserver et de maintenir la constitution et les droits du pays des Marches* ».

Mais, lors de la nuit du 4 août, emportés par l'élan général, les députés des Marches et, parmi eux le marquis de Montaigu et de Juigné, votèrent l'abolition des privilèges... dont ceux des marchetons.

En créant communes et départements, l'administration révolutionnaire balaya les anciennes provinces. Bretagne et Poitou disparurent en tant qu'unités administratives. La séparation entre Loire-Inférieure et Vendée ne respecta pas les frontières traditionnelles. Saint-André-Treize-Voies et La Bernardière, qui étaient

de Bretagne, se retrouvèrent en Vendée. Remouillé, qui était de Poitou, se retrouva en Loire-Inférieure. Le Retail qui était des Lucs se retrouva avec Legé et Grand-Landes fut partagé entre deux départements.

Tout ceci explique les anomalies territoriales – surtout autour de Clisson – mais cela est une autre histoire

Michel Kervarec

Notes : Les cartes 1 et 2 ayant servi à illustrer cet article sont extraites de l'ouvrage de René Cintré "Les Marches de Bretagne", éditions Jean-Marie Pierre

La carte 3 est extraite de l'ouvrage "Cahiers des Plaintes et Doléances de Loire-Atlantique -1789", tome 4, page 1516, Editions du Conseil Général de Loire-Atlantique 1989



F. ROY, éditeur. — 185.

L. MARVY
Imp. Charaire et Fils.

Vue du Château de Clisson, construit par le seigneur Olivier 1^{er} (au xiv^e siècle).

Vue du château de Clisson, construit par le seigneur Olivier 1^{er}

Les cloches de l'église Saint Pierre de Rezé

Par Jean Seutein

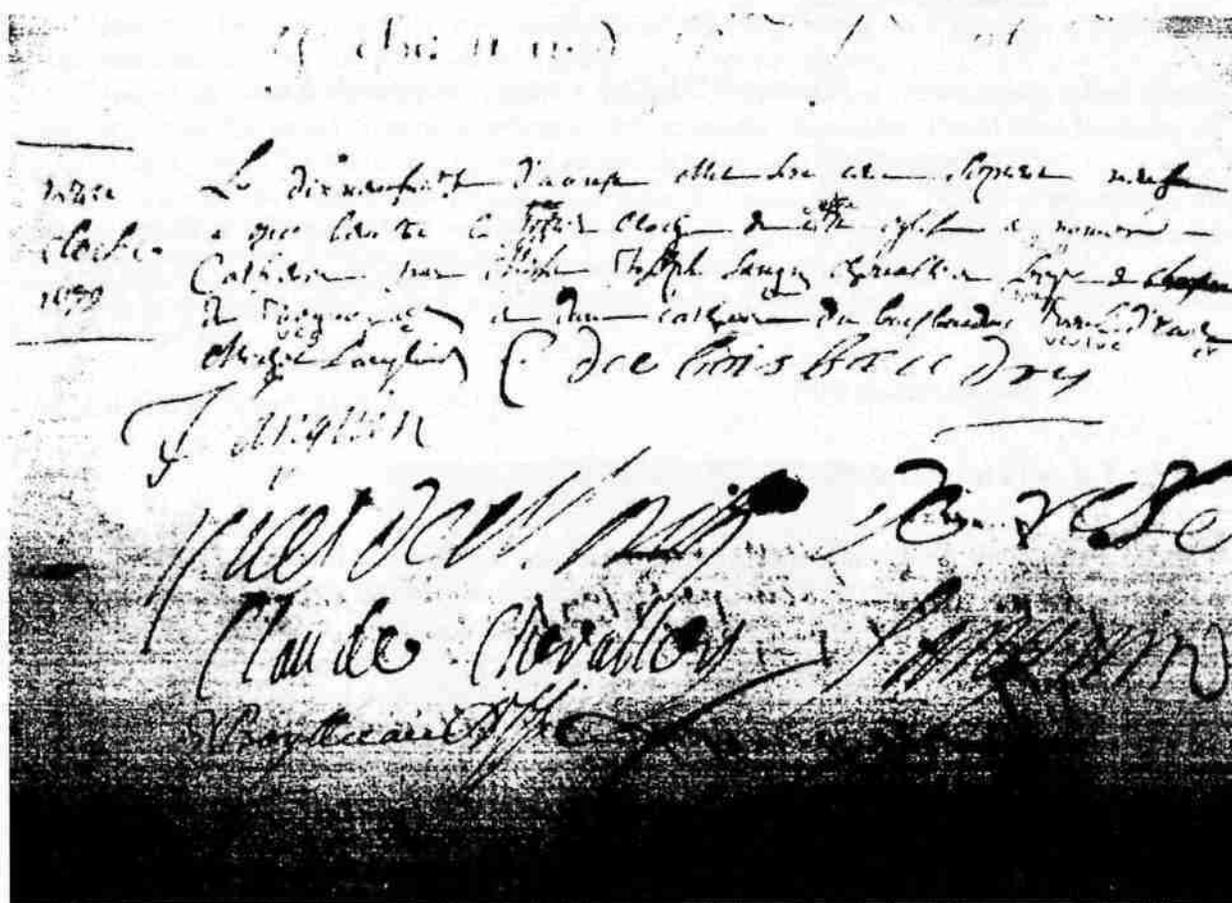
1 - La bénédiction des cloches au XVII^e siècle

La bénédiction de la grosse cloche de l'église de Saint Pierre de Rezé a eu lieu le 16 juillet 1607 (voir article de M. Briand dans le bulletin de l'Ami de Rezé n°29).

Le 19 août 1679 (sous le règne de Louis XIV), ce fut le tour de la petite cloche. Elle fut nommée Catherine par Mestre Joseph Sanguin chevalier Seigneur de Veguomes et dame Catherine du Boisbaudry (veuve) (d'escuer) Michel Langlois.

L'acte de "baptême" fut signé par le parrain, la marraine et aussi par Yves de Monti de Rezé, Claude Chevalier et Etienne Boileau, prêtre et recteur de la paroisse.

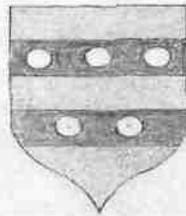
Ces cloches ont été fondues le 29 septembre 1793 au moment de la révolution. Aujourd'hui, l'église de Saint Pierre possède 3 nouvelles cloches baptisées Anne, Emma et Marguerite.



Extrait de l'acte de baptême de la cloche "Catherine" 1679

Les armoiries de la marraine, parrain et recteur

BOISBAUDRY de : Noblesse de Bretagne

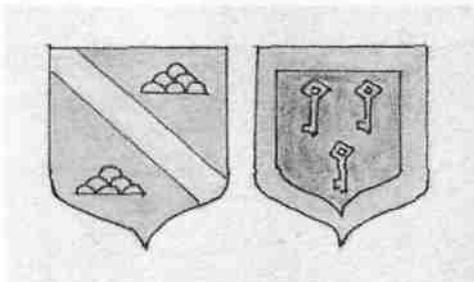


Blason (J.Seutein 2007)

D'or à deux faces de sable, chargées, l'une en haut de trois et l'autre de deux besants d'argent : Allias d'or. Guillaume du Boisbaudry sieur du dit lieu paroisse de Rimou 1377.

François du Boisbaudry chevalier de St Jean 1611. Famille présente au Bignon et à Gorges.

Le comte Yves DE MONTI de Rezé



Blasons (J.Seutein 2007)

Yves II de Monti se marie le : 24 août 1662 & Claude Chevalier de Boischevalier, fille d'Olivier de Boischevalier

DE MONTI de Rezé : D'azur à la bande d'or, deux monts de six copeaux d'or

DE BOISCHEVALIER : De gueules à trois clefs d'or à la bordure d'azur

Etienne BOILEAU - prêtre - recteur de Rezé



Blason (J.Seutein 2007)

D'argent à un cœur enflammé de gueules : soutenue d'une boule de sable, accompagné, en chef de deux étoiles d'azur et en pointe de deux tourteaux de même, le cœur chargé de ces mots (Vive Jésus) en caractère d'or.

2 - La cérémonie de la bénédiction

La cérémonie de la bénédiction s'apparente à celle du baptême : présence d'un parrain et d'une marraine, attribution d'un nom de baptême, aube blanche revêtant la cloche, onction, eau bénite...

Ce rite existe depuis le X^e siècle. On commence par les prières. L'évêque ou son représentant bénit le sel et l'eau destinés à la cloche. Il supplie Dieu de les sanctifier afin qu'ils reçoivent un pouvoir purificateur, puis aidés par des clercs, il lave la cloche avec le liquide bénit.

Après la lecture de nouveaux psaumes, le prêtre fait à l'extérieur de la cloche, le signe de croix avec le Saint-Chrême (ou huile des malades) et demande à Dieu que le son de la cloche invite les fidèles à la conquête du ciel.

Un encensoir est mis sous la cloche pour que la fumée des parfums la remplisse. Le prêtre la bénit une nouvelle fois. Il la fait sonner avec un maillet, invite le parrain et la marraine à faire de même ainsi que le fondeur qui est souvent convié à cette cérémonie.

On distribue des dragées à l'assistance et l'acte de bénédiction est enregistré sur le registre paroissial des baptêmes.



Eglise Saint-Pierre de Rezé

3 - Les 3 cloches actuelles de l'église de Saint Pierre, 3 véritables œuvres d'art

Messieurs Duval et Legarier, responsables tous deux des locaux de la paroisse et moi-même désirions connaître les noms des donateurs des trois cloches de l'église.

L'accès au haut du clocher fut difficile mais nos efforts furent récompensés. Nous pûmes admirer la subtilité de la décoration, la finesse des sculptures. Monsieur Duval nous les décrit en détail et moi, j'en ai fait les moulages et j'ai reproduit les blasons des donateurs.

Ces trois cloches, dénommées Marguerite, Anne et Emma, sont des œuvres d'art uniques du fait que le moule de chaque cloche est brisé après la fonte pour la dégager mais aussi parce que les inscriptions et les décors figurant sur chaque cloche lui sont spécifiques.

Les trois cloches sont sur deux niveaux, deux sont sur le même niveau et la troisième est seule au niveau supérieur

A - La cloche Nord, MARGUERITE

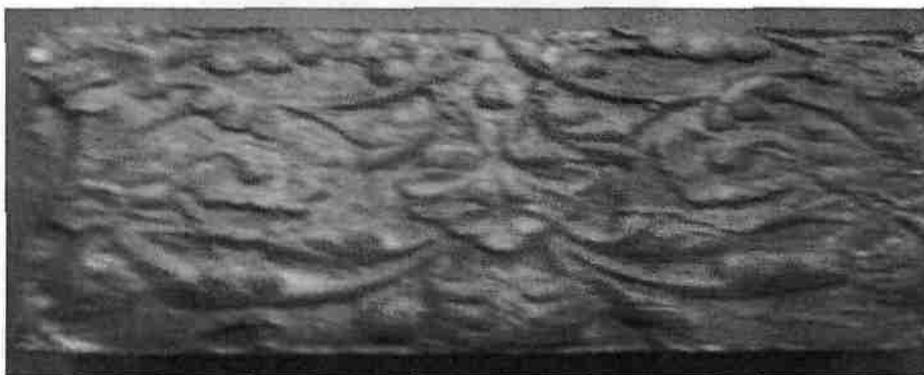


Marguerite

Située au premier niveau, Nord, la Cloche Marguerite, 1030 kg sonne le « mi ». Elle porte sur la partie haute de sa "panse" et sur quatre lignes l'inscription suivante :

L'AN 1883 J'AI ETE BENITE POUR L'EGLISE DE REZE PAR MGR JULES FRANÇOIS LE COQ EVEQUE DE NANTES, ASSISTE DE M. BODINIER CURE DE LA PAROISSE ET DE M. GUICHAUD VICAIRE - NOMMEE MARGUERITE, HENRIETTE, EDOUARDE - PAR LE M. LE COMTE HENRI DE MONTI DE REZE ET PAR MME LA COMTESSE EDOUARD DE MONTI DE REZE NEE DE FAVERNEY - ETAIENT FABRICIENS M.M. JEAN-JOSEPH BRIAND PRESIDENT, LEON ERTAUD DE BOISMELLET TRESORIER, RAPHAEL LANCELOT MAIRE, JEAN-BAPTISTE BOJU, AMBROISE CRETIN, PIERRE CODET.

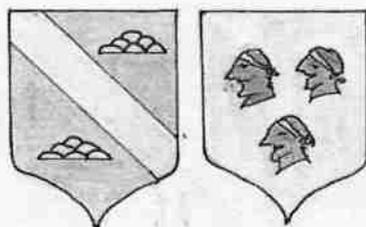
Cette inscription est "encadrée" par deux frises dont le motif principal est la pomme de pin. En bas de la panse, une autre frise où alternent grappes et feuilles de vigne.



Frises Cloche Marguerite

Le milieu de la panse est orné par 4 motifs : Au Sud, un Sacré-cœur . A l'Ouest , une croix . Au Nord, un double blason surmonté d'une couronne comtale famille de Monti et de Faverney . A l'Est, une représentation de la Vierge Marie les bras croisés sur la poitrine et ses pieds foulant un serpent.

Sur cette cloche, la statue de la Vierge repose sur une sorte de piédestal décoré à la manière d'un cul-de-lampe, de deux têtes opposées, adossées : une tête de lion et une de bœuf . Entre les deux et en dessous, se trouve un ange, le genou droit à terre et le gauche plié et saillant, les mains croisées sur la poitrine.



Le double blason au Nord

B - La cloche Sud, ANNE



Anne

Située au premier niveau Sud, la Cloche Anne, 1516 kg sonne le « ré ». Elle porte sur la partie haute de sa "panse" et sur 4 lignes l'inscription suivante :

L'AN 1883, J'AI ETE BENITE POUR L'EGLISE DE REZE PAR MONSEIGNEUR JULES-FRANCOIS LE COQ EVEQUE DE NANTES. ASSISTE DE M. BODINIER CURE DE LA PAROISSE ET DE M. GUICHAUD VICAIRE. NOMMEE - ANNE, MARIE-CLARISSE, JOSEPHINE PAR M. JEAN BRIAND PRESIDENT DE LA FABRIQUE ET MME HENRI LEMEIGNEN NEE BLANCHE RIALLAN. ETAIENT FABRICIENS M. M. JEAN-JOSEPH BRIAND PRESIDENT, LEON ERTAULT DU BOISMELLET TRESORIER, RAPHAEL LANCELOT MAIRE, JEAN-BAPTISTE BOJU, AMBROISE CRETIN, PIERRE CODET.

Comme sur la première cloche, cette inscription est encadrée par deux frises dont le motif principal semble la pomme de pin. En bas de la panse une autre frise fait alterner des feuilles de chêne.



Le milieu de la panse est orné par 4 motifs : Au Sud, un Sacré-Cœur . A l'Ouest, une croix très décorée. Au Nord, le blason du Saint-Siège : deux clés croisées, les pannetons en haut et entre les pannetons une tiare. A l'Est, une représentation de la Vierge Marie, orant, les bras croisés sur la poitrine et les pieds foulant un serpent.



Croix à l'Ouest (moulage)



Sacré Cœur au Sud (moulage)



La Vierge Marie à l'Est

Sur cette cloche, la statue de la Vierge repose sur une sorte de piédestal décoré à la manière d'un cul-de-lampe, de deux têtes opposées, adossées : une tête de lion et une de bœuf ; entre les deux et en dessous, se trouve un ange, le genou droit à terre et le gauche plié et saillant, les mains croisées sur la poitrine.

Sur la partie la plus évasée de la cloche, sur tout son pourtour, sont disposées à égale distance, 7 croix de Malte. Plus bas, une inscription indique : *BOLLEE et ses FILS FONDEURS et ACCORDEURS AU MANS*

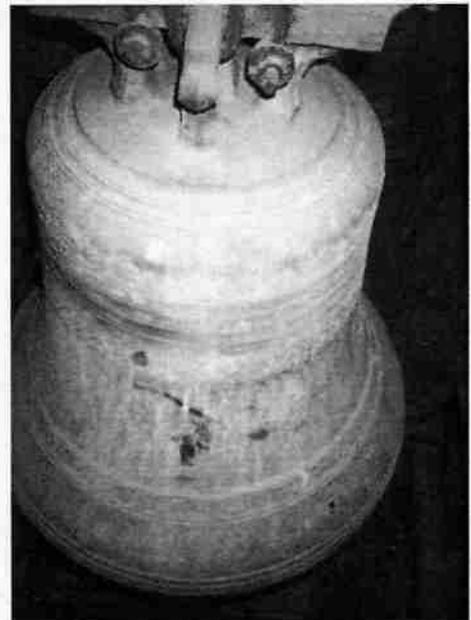
Une décoration qui pourrait être celle de la Légion d'Honneur.

(Madame Marguerite de Favernay est la mère de monsieur le comte de Monti)

C - La cloche : EMMA



Emma



Emma

Située au niveau supérieur, la Cloche Emma ,734 kg, sonne le « fa ». Elle fut bénite le 15 mai 1883 Elle porte sur la partie haute de sa panse et sur 4 lignes l'inscription suivante :

L'AN 1883 J'AI ETE BENITE POUR L'EGLISE DE REZE PAR MONSEIGNEUR JULES-FRANCOIS LE COQ EVEQUE DE NANTES ASSISTE DE M. BODINIER CURE DE LA PAROISSE ET DE M. GUICHAUD VICAIRE. NOMMEE - EMMA, RAPHAELE, LEONTINE, GENEVIEVE - PAR M. RAPHAEL LANCELOT ET LA COMTESSE ERTAULT DU BOISMELLET NEE DE CADARAN. ETAIENT FABRICIENS M.M. JEAN-JOSEPH BRIAND PRESIDENT LEON ERTAULT DU BOISMELLET, RAPHAEL LANCELOT MAIRE, JEAN-BAPTISTE BOJU, AMBROISE CRETIN, PIERRE CODET.

Comme les 2 autres cloches, cette inscription est encadrée par deux frises très décorées (feuilles d'acanthés)

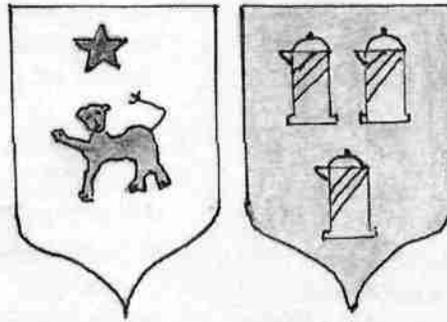
En bas de la panse, une autre frise fait alterner des feuillages.

Le milieu de la panse est orné par 4 motifs : A l'Est, une croix décorée. Au Nord, un Sacré-Cœur. Au Sud, le blason des familles Ertault du Boismellet et Cadaran de Saint Mars du Désert. A l'ouest, une Vierge debout sur un croissant de lune.

Sur cette cloche, la statue de la Vierge est vêtue d'une robe décorée de fleurs et d'un voile étoilé, debout sur un croissant de lune. Sur le piédestal, on trouve le buste d'un ange tenant d'une main, le bas du voile et de l'autre, le bas du manteau .



Immaculée Conception à l'Ouest



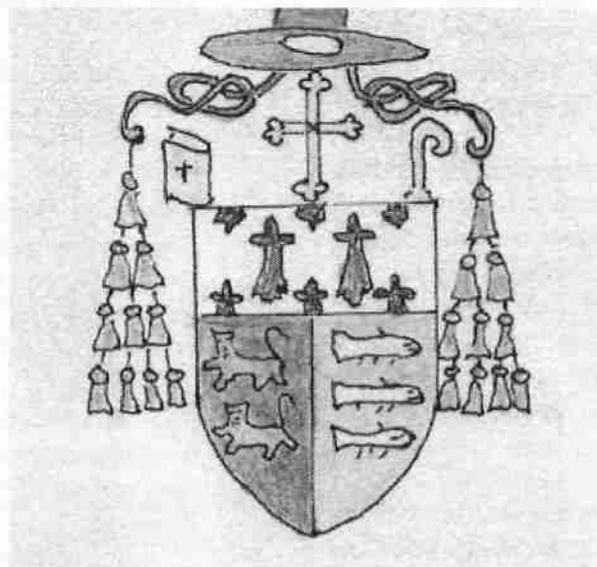
Blason Famille Ertault

Blason Famille Cadran

Les blasons au Sud

Au bas de la cloche, sur tout son pourtour, sont disposées à égale distance, 7 croix de Malte. Plus bas, une inscription indique : *BOLLEE et ses FILS FONDEURS et ACCORDEURS AU MANS*

**Les armoiries de Mgr Jules François LE COQ
Evêque de Nantes de 1877 -1892**



Blason

Deux léopards pour Caen
Trois poissons pour Luçon
Argent et hermines pour Nantes

J. Seutein

Il y a 100 ans ... à Rezé

Par Michel Kervarec

De quoi parlait-on dans le journal *Le Populaire* à Rezé il y a cent ans ?

La séparation des Eglises et de l'Etat était une chose acquise et le calme était revenu à Rezé même si, ailleurs, on pouvait encore, ici et là, déceler quelques situations encore mal réglées.

Le 22 mai, lors de son Assemblée, l'association des Amis des Ecoles laïques de Rezé annonçait 106 adhérents. Le secrétaire était Bazil, le trésorier Simon Foucault, le président J.B. Vigier, les vice-présidents, Pavy et Farineau

Les républicains s'étaient divisés, les radicaux ayant intégré un "Comité d'action républicaine" dont Henri Lesage était le président, Siméon Foucault le vice-président et René Douillard le trésorier.

Ernest Sauvestre achevait son troisième mandat de maire. Le 17 mai, Jean-Baptiste Vigier, jusque là son adjoint, lui succéda. Toute sa liste était passée à l'exception d'un seul poste qui échut au radical Pierre Pavy.

Parmi les premières décisions prises par la nouvelle municipalité, il y eut un vote favorable pour le prolongement de la ligne de tramway jusqu'aux Trois-Moulins.

C'est en 1908 qu'eut lieu le rattachement de Doulon et Chantenay à Nantes. Rezé avait failli connaître le même sort, mais ça n'avait, finalement, pas été retenu.

Il y avait alors de nombreux mouvements sociaux, y compris à la campagne. Le monde des viticulteurs était en effervescence et se dressait contre le système ancien des camplants qui les mettait à la merci des propriétaires. Des rassemblements de milliers de viticulteurs eurent lieu à différentes reprises et beaucoup se syndiquèrent sous l'impulsion de Charles Brunellière.

Les marins n'étaient pas en reste et une importante assemblée se tint le 21 janvier au café Choron à Trentemoult. Il y fut beaucoup question de la caisse de prévoyance et des pensions ainsi que du statut du personnel des engins portuaires (qui relevaient des Ponts et Chaussées).

Le journal fait grand cas des activités sportives mais assez peu des activités culturelles dont Nantes semble avoir le monopole. Aussi doit-on retenir le compte-rendu de l'Assemblée générale de la bibliothèque de Pont-Rousseau tenue le 17 janvier. Il y avait 12 présents, tous des hommes. Il est indiqué que la bibliothèque s'était enrichie de 100 ouvrages en 1907 dont 88 achetés, les autres étant des dons.

Un cheval perdu

Comme toujours à cette époque la presse abonde en anecdotes qu'on jugerait aujourd'hui sans intérêt, comme les vols de poules et les chiens écrasés. Une des ces historiettes mérite d'être citée, le journal *Le Populaire* y ayant consacré deux articles. Le 9 février, on lit : « *Ce matin, vers 5h45, un passant qui se rendait à son travail, informait M. Artaud, qui tient la buvette de la gare, qu'il venait d'apercevoir sur la voie un attelage dont le cheval avait un pied prisonnier dans une des aiguilles de la voie, à 7 ou 800 mètre de la gare de Pont-Rousseau.*

M. Artaud allait aussitôt en aviser M. le chef de gare et M. Roux, gardien de la maisonnette du passage à niveau.

M. Roux et plusieurs autres hommes d'équipe se rendirent immédiatement sur les lieux et se mettaient en devoir d'arracher le cheval de sa singulière prison. Il fallut ouvrir l'aiguille. Et l'attelage fut tiré de la voie.

D'où venait-il ? C'était ce qu'il fallait établir. Les recherches furent facilitées par la plaque trouvée sur la voiture portant "Biret, meunier à Viaigre, en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu".

M. le chef de gare de Pont-Rousseau adressa aussitôt un message télégraphique à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Il apprit peu de temps après que M. Biret était à la recherche de son attelage.

Ce dernier avait dû s'ennuyer devant une porte où il avait été laissé et avait suivi la grand' route qui s'offrait à lui. Il était ainsi arrivé au kilomètre 5 où il avait pris la voie et était parvenu à l'endroit où il avait été trouvé ».

Deux jours plus tard, le journaliste reprenait : « *Le 7 février dernier, vers 8 heures ½ du soir, M. Mathurin Dronet, 27 ans, cantonnier, demeurant aux Groles, en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, partait en voiture avec M. Biret, meunier à Viaigre, et déposait dans la carriole des effets représentant une valeur de 50 fr. et une boîte contenant 397 francs.*

M. Dronet, qui est tout nouvellement nommé cantonnier, regagnait son poste mais, arrivé à l'Essart en Pont-Saint-Martin, on s'arrêta prendre un verre dans la cave de M. Pouvreau.

MM. Biret et Dronet oublièrent d'attacher le cheval et restèrent absents une demi-heure environ. Quand ils voulurent continuer leur route, ils ne trouvèrent plus l'attelage ».

Quelqu'un, sûrement, l'avait "emprunté" pour rentrer à Rezé.

Les 397 francs avaient disparu avec le cheval et si l'on retrouva celui-ci, pas l'argent.

MM. Biret et Dronet, qui durent rentrer à pied, de nuit, de l'Essart jusqu'à chez eux, soit traverser les communes de Pont-Saint-Martin et La Chevrolière plus une partie de Saint-Philbert, eurent le temps de savourer le dernier verre pris chez Pouvreau. Certainement que l'on dut souvent leur rappeler cette aventure et qu'elle dut faire le tour des celliers du coin.

Le Tour de France à Ragon

Le Nantais Lucien Mazan, dit Petit-Breton, avait gagné avec brio le Tour de France cycliste 1907 et, en cette année 1908, c'est encore lui qui menait à l'arrivée à Bordeaux.

En 1907, l'arrivée de l'étape de Nantes, s'était faite à Pont-Rousseau mais – peut-être à cause des travaux du tramway – elle devait, en 1908 se faire à Ragon, plus précisément, indique le journal *Le Populaire*, « *à la borne kilométrique 6 de la route des Sorinières à Nantes, ou sera placée la banderole de "l'Auto" (ancêtre du journal L'Equipe) ».*

Le départ de l'étape Bordeaux-Nantes, soit 391 km, par La Rochelle, avait eu lieu à 2 heures du matin. L'arrivée était prévue vers 3h15 de l'après-midi. Ils étaient 37 coureurs au départ.

Après l'arrivée officielle à Ragon, les coureurs devaient se rendre en ville au café Continental – siège de "l'Auto" – pour les formalités.

Le 31 juillet, le journaliste du *Populaire* se rendit en voiture à Rocheservière, ainsi qu'une nuée de cyclistes amateurs désireux de s'accrocher au groupe des premiers, qui ne manqueraient pas de se détacher du gros peloton.

Le journaliste écrit : « *A 2h5 (14h05), nous arrivons à Rocheservière et c'est là que nous attendons, à 35 km de Nantes, le premier lot des coureurs du Tour de France.*

Un vent violent ne cesse de souffler ; aussi l'étape a-t-elle dû être dure. Il faut que les "Tour de France" comme on les appelle, aient un rude courage, surtout pour monter les côtes (...)

A 3 heures, on distingue, en bas de la côte, un lot de coureurs aux maillots blancs bleus. « Les voilà ! Les voilà ! » et les curieux acclament ceux qui, sous le soleil, pédalent déjà depuis de longues heures.

Sous nos yeux passent, à une belle allure, : Petit-Breton, Passerieu, François Faber, Gerbi et Paulmier. Les cinq premiers montent la côte coude à coude.

Une nuée de cyclistes les suit et, à notre tour, nous faisons route vers Nantes.

Le peloton pédale ferme et plus d'un cycliste amateur lâche le train, qui est trop fort.

Tout à coup, bien avant d'arriver à Geneston, Petit-Breton accélère, il distance ses quatre concurrents et les sème de plus en plus. C'est que Petit-Breton, le sympathique coureur nantais, veut arriver premier à tout prix. Il semblerait que la ville l'attire tant il s'active. Les autos suivent Petit-Breton et, tout le long de la route, ce ne sont plus que des encouragements et des acclamations. Le nom de Petit-Breton est sur toutes les lèvres et, lorsqu'il arrive premier à Ragon, avec dix minutes d'avance sur ses concurrents, c'est du délire.

La foule acclame cet homme noir de poussière, qui passe au milieu de la rangée de curieux, un bouquet à la main. Il est 3h59 quand Petit-Breton signe.

« En voilà d'autres ! » et les cannes et chapeaux se lèvent ; on se porte plutôt qu'on ne marche. En effet, c'est le peloton des quatre coureurs qui arrive. Après un long emballage, le classement est le suivant : 2^e, Passerieu ; 3^e, François Faber ; 4^e, Gerbi ; 5^e, Paulmier.

Il est 4h10 quand le peloton arrive ».

Le journaliste continue : « Jamais, de mémoire de Tour de France, nous n'avons vu pareille affluence (jusqu'à) l'arrivée à Ragon. Malgré toutes les précautions prises par les organisateurs qui avaient fait établir, de chaque côté de la route, 200 mètres de solides cordages (...) et un service irréprochable de gendarmes à cheval et de nombreux commissaires, malgré toutes ces dispositions, la foule, comme toujours peu raisonnable, brise tous les obstacles et, dès que retentirent les trompettes de la Société "L'Etendard", annonçant que le premier coureur débouchait des Sorinières, elle envahit littéralement la route et le contrôle. Ce fut à grand peine qu'on put la maîtriser pour livrer passage au vainqueur Petit-Breton (...).

Une ovation monstre lui fut faite, inutile de le dire, et c'est à grand'peine qu'il put se frayer un passage dans la foule,

accompagné de deux commissaires—pilotes du Véloce — Sport nantais » ;

La société L'Etendard, à la demande des organisateurs, avait fait installer des trompettes depuis Les Sorinières, pour signaler l'arrivée de chaque groupe de coureurs.

Le journaliste indique : *« Il en sera ainsi à chaque arrivée des pelotons différents jusqu'à 5 heures, heure fixée pour la fermeture du contrôle. Pendant les différentes arrivées, ce fut un défilé ininterrompu de voitures automobiles, cyclistes et voitures hippomobiles aussi ; parmi les voitures les plus remarquées, citons celle de notre confrère "l'Auto", ayant à son bord son directeur M. Desgranges, et ses collaborateurs qui arrivèrent, comme bien on pense, blancs de poussière et précédant les coureurs d'environ dix minutes.*

Parmi les personnes présentes au contrôle de Ragon, nous avons remarqué notre camarade Rivaille, représentant de "l'Auto" à Nantes, assisté dans sa tâche difficile, de M. Abran, inspecteur de "l'Auto", des divers membres du Véloce Club nantais, MM. Lavaud, Moisdon, Géry, Montagnon et Portes, ainsi que des membres de la "Ragonnaise", société de tir de Ragon : MM. Gar-Marillet, président et conseiller municipal de Rezé, et Artaud, président du Comité des fêtes de Rezé et conseiller municipal, qui ont offert un magnifique bouquet à la famille de Petit-Breton, présente au contrôle ».

Le journaliste signale l'arrivée des derniers, Anthoine et Wattelier : *« A signaler l'arrivée de A. Wattelier, dit la Tourterelle, qui avait revêtu un sac duquel sortaient ses bras et ses jambes ; c'était un paletot cycliste peu banal.*

*D'ailleurs, ce "type" joyeux prend son mauvais classement du bon côté et il a déclaré plaisamment qu'il avait fait une partie de boules à La Rochelle avec Anthoine ».**

Evidemment, à Nantes, et en particulier place Royale où la clique "La Sainte Cécile" était installée pour accueillir les coureurs, le délire de la foule atteint des sommets.

Le lendemain à 3 heures du matin, les 36 coureurs rescapés repartirent pour Brest, soit 321 km.

Petit-Breton gagna son second Tour de France.

Ce devait être un homme sage. Le 27 novembre 1908, Lucien Mazan épousait Mademoiselle Macheteau à Vallet. Au faite de sa gloire, il raccrochait son vélo et allait s'installer à Périgueux où il avait acheté un magasin de vente de voitures et de cycles.



Collection MUNOCHE

PAUL MAZAN
Champion de France (Amateur)

La préparation à la guerre

La presse est alors pleine de comptes-rendus relatifs aux nombreux conflits en cours, colonial au Maroc, mais aussi entre nations en Europe, ainsi entre la Bulgarie et la Turquie et entre l'Autriche et la Serbie,

l'empire autrichien expansionniste étant en train d'annexer la Bosnie-Herzégovine.

Le conflit entre la France et l'Allemagne est latent et tout le monde s'attend à une guerre prochaine. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire l'éclosion de nombreuses sociétés de gymnastique et de tir.

Le 28 février 1908 se créait au bourg la troisième société de tir de Rezé, après le Guidon de Pont-Rousseau et la Ragonnaise. Le Populaire écrit : « *Dimanche dernier, à deux heures de l'après-midi, un auditoire nombreux se pressait dans les salles de l'école publique de garçons pour entendre la conférence qu'allait faire M. le lieutenant Weisbecker, du 65^e régiment d'infanterie, sur les "Avantages du tir"* ».

Aux côtés du conférencier, nous remarquons M. Roiné, ancien directeur de l'école et président de la réunion, le conseil municipal et plusieurs membres de la Société des Amis des Ecoles laïques.

Beaucoup de pères de famille, de jeunes gens, de personnes qu'intéressent les œuvres d'éducation militaires ont répondu aux invitations qui avaient été lancées : leur si grand nombre est déjà un sûr garant de la réussite de l'œuvre entreprise, œuvre de haute éducation sociale et du plus pur patriotisme.

Après un chœur à deux voix exécuté par les enfants de l'école, M. le Président exprime tous les regrets de M. le Maire, que des engagements extérieurs empêchent d'être parmi nous (...).

Le 18 mars, le même journal faisait écho au banquet organisé par " le Guidon de Pont-Rousseau", "société de tir et cycliste". Jean-Baptiste Vigier, qui n'était encore que le premier adjoint au maire, y fit un discours significatif : « *Le but de votre société est donc de former des jeunes tireurs et de maintenir l'émulation et l'entraînement parmi les anciens, mais j'estime que l'enseignement du tir devrait commencer dès l'âge de douze ans ; c'est ce qu'a si bien compris M. Ferré, notre sympathique et dévoué directeur de l'école de Pont-Rousseau, puisqu'il a déjà organisé cet enseignement dans son école* ».

Le 29 avril, le même lieutenant Weisbecker, qui était intervenu au bourg, vint refaire sa conférence à Pont-Rousseau. Il y présentait les armes de l'armée française et l'importance qu'il y avait à les maîtriser pour la guerre à venir qu'il n'annonçait pas fraîche ni joyeuse, bien au contraire.

Ce 23 août, la Ragonnaise annonçait la tenue de son second concours de tir pour l'année, avec 140 francs de prix : « *Nul doute que les amateurs seront nombreux, car les écoliers en vacances auront un agréable passe-temps, tout en continuant leur tir scolaire.*

Aussi, ce serait avec plaisir que nous verrions les efforts de cette vaillante société couronnés d'un légitime succès.

L'article concluait : « *Les tireurs trouveront toute facilité pour se rendre au stand situé à deux cent mètres de l'arrêt du Chêne-Creux (ligne Nantes-Légé).* »

Les garçons ayant 12 ans en 1908 en avaient 18 au début de la guerre. C'est dire qu'ils combattirent tous et qu'une grande partie y resta.

La plus complète paranoïa accompagnait cette préparation à la guerre. On voit dans le même journal à la date du 22 juin, une lettre significative. C'était l'époque des débuts de l'aviation précisons-le. On lit : « *Hier matin, à l'étier de Bouaye, le joli village si bien situé sur le lac de Grand-Lieu, se présentait un Monsieur (...) au restaurant bien connu de Madame Prosper Josnin (pour réserver) un déjeuner pour cinq personnes.* »

Après avoir commenté le menu, le correspondant continuait : « *A cette heure précise (midi) arrivaient, en effet, quatre étrangers dans une magnifique auto avec le Monsieur qui avait commandé le déjeuner.*

Tout marcha à souhait, le beurre blanc, la friture et l'anguille tartare furent trouvés exquis ; on s'en lécha la barbe, comme on dit.

Or, le soir, le bruit courait, d'après certaines bribes de conversations entendues par les uns et les autres, qu'il s'agissait de faire des expériences d'aviation sur le lac, à l'instar de celles des frères Wright à Blain ou au Mans.

Les voyageurs parlaient tantôt en mauvais français, tantôt en allemand. Nous donnons ces renseignements sous toutes réserves, quoiqu'ils ne paraissent pas dénués de fondement.

Les chutes sur terre ferme sont toujours sinon mortelles, du moins dangereuses, tandis que le contact de l'eau fait l'effet d'un filet tendu comme on en voit dans les cirques pour certains exercices.

Il suffit d'avoir une nacelle agencée en conséquence pour former barque, au besoin échapper au danger de chute.

C'est d'ailleurs ce qui se pratique en Allemagne dans les expériences de ce genre.

Toujours est-il que les susdits voyageurs ont exploré le lac de Grand-Lieu, semblant y avoir un tout autre but que celui d'une simple promenade.

Cet article donne bien le ton de l'époque. En ce qui concerne les enfants des écoles, précisons qu'il existait des concours de tir départementaux.

Pour celui de 1908, il fut emporté par l'école Carnot de Saint-Nazaire, devant l'école de la Pâquelais. L'école des Sorinières figure en 13^e position. Les établissements de Rezé n'apparaissent pas dans le classement.

Michel Kervarec

Deux ouvrages exceptionnels

1 - Notre association a édité un numéro spécial exceptionnel : « **souvenirs de l'abbé Henri Ploquin (1943-1945)** ».

L'abbé Henri Ploquin fut résistant, déporté et aumônier au maquis de Saffré. Il témoigne à travers un récit précis, inédit et souvent émouvant, ses souvenirs du maquis de Saffré, de la déportation en Allemagne et de son retour en 1945. Un véritable document de notre histoire !

2 - Le livre de Yann Vince : « **Guide historique des rues de Rezé** ».

Pourquoi ce nom de rue ? Depuis quand ? C'est pour répondre à ce type de questions que cet ouvrage présenté sous forme de guide alphabétique et historique a été écrit et proposé au lecteur intéressé par l'histoire locale par notre vice président.

Vous pouvez vous procurer ces 2 ouvrages auprès de Mme Artaud Marie-Françoise, téléphone 02 40 84 35 93

N'hésitez pas à les offrir.



The first part of the report deals with the general situation of the country and the position of the various groups. It is followed by a detailed account of the events of the past few years, and a summary of the present state of affairs. The report is written in a clear and concise style, and is well illustrated with maps and diagrams. It is a valuable contribution to the knowledge of the country and its people.



Informations diverses

Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC
Contact : M. KERVAREC , président - tél : 02 40 75 47 60
Adresse internet ; lesamisdereze@laposte.net

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

Reprographie

Mairie de Rezé

Mise en page

PROFESSIONAL SECRETARIAT

La solution administrative pour
L'Entreprise - L'Association - Le Particulier
5, chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENAIS
Tél : 08 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51
Url : <http://pro.secretariat.free.fr>

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association Les Amis de Rezé.

Section 101

Section 102

Section 103

Section 104

Section 105

Section 106

Section 107

